

RAPPORT ANNUEL

2025 | 2026

PROTÉGER
ACCOMPAGNER
SOUTENIR



Table des matières

01	Présentation		08	Inspection professionnelle	48
	Lettres officielles	3			
	Mission, vision et valeurs	4	09	Formation continue	54
02	Gouvernance		10	Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic	62
	Rapport de la présidente	5	11	Conciliation et arbitrage de comptes d'honoraires	68
	Mot de la directrice générale et secrétaire	8	12	Comité de révision des décisions du Bureau du syndic	70
	Faits saillants	11	13	Conseil de discipline	72
	Conseil d'administration	12	14	Infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles	75
	Formation des administrateurs relative à leurs fonctions	16	15	Rôle sociétal de l'Ordre et communications	76
	Orientations stratégiques	20	16	Renseignements généraux sur les membres	82
	Élections au sein du conseil d'administration	22	17	Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle	
	Assemblées	22		Mot de la direction	88
	Politiques et pratiques de gouvernance	23		Activités relatives à l'assurance de la responsabilité professionnelle	91
	Normes d'éthique et de déontologie	26		Renseignements spécifiques au FARPODQ	95
	Comités de gestion formés par le conseil d'administration	27		États financiers	97
	Personnel de l'Ordre au 31 mars 2026	35	18	États financiers de l'Ordre des dentistes du Québec	138
03	Comité de la formation des dentistes	37			
04	Reconnaissance des équivalences	38			
05	Révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences	42			
06	Indemnisation	43			
07	Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	45			

Lettres officielles

Québec, le 19 novembre 2026

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée
nationale

Hôtel du Parlement

1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jean Boulet

Montréal, le 19 novembre 2026

Monsieur Jean Boulet

Ministre du Travail et ministre
responsables des Relations
canadiennes

Cabinet du ministre du Travail
et ministre responsable des
Relations canadiennes

200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2025-2026 de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente de l'Ordre,

Liliane Malczewski, DMD

Montréal, le 19 novembre 2026

Madame Mélanie Hillinger

Présidente de l'Office des
professions du Québec
Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2025-2026 du rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La présidente de l'Ordre,

Liliane Malczewski, DMD

Mission, vision et valeurs

Notre **mission**

La mission de l'Ordre des dentistes du Québec est de protéger le public en assurant une médecine dentaire de qualité, en favorisant l'accès aux soins bucco-dentaires et en faisant la promotion de l'importance de la santé buccodentaire pour la santé globale.

Notre **vision**

Une santé buccodentaire optimale pour tous, en misant sur l'accès à des soins de qualité, sur la prévention et sur la collaboration entre les intervenants.

Nos **valeurs**

LA CONFIANCE

L'Ordre est le gardien de l'éthique et de la déontologie. La crédibilité et la confiance accordées à l'Ordre et à ses membres sont des conditions essentielles à ses actions et à ses impacts. Les actions de l'Ordre sont basées sur des principes d'honnêteté, d'imputabilité, de justesse, de transparence et d'impartialité.

LA BIENVEILLANCE

L'Ordre favorise le maintien d'un climat d'ouverture, d'écoute et de collaboration. Il est soucieux de l'impact de ses actions et de ses décisions. Il est à l'écoute du public, de ses membres, de ses employés et de ses partenaires.

LA RIGUEUR

L'Ordre offre des services spécialisés et essentiels à une médecine dentaire de qualité optimale. Il mise sur le professionnalisme, l'expertise, la diligence et la constance dans ses interventions. Il s'assure de la compétence et de l'engagement de son capital humain pour répondre aux besoins du public, des membres et de ses partenaires.

LA COLLABORATION

L'Ordre valorise les interactions avec ses partenaires. Il croit à l'entraide, à la coopération et à la solidarité et il s'investit dans des collaborations pour accomplir sa mission de protéger le public en lui assurant des soins de qualité.



Rapport de la présidente

Préparer l'avenir

L'exercice 2025-2026 aura été une année charnière pour l'Ordre des dentistes du Québec. Alors que nous terminons le cycle stratégique amorcé en 2022, nous avons entrepris une réflexion essentielle sur la prochaine étape de notre évolution. Dans un environnement où les pratiques, les technologies et les attentes de la population se transforment rapidement, notre responsabilité demeure la même : protéger le public avec rigueur, tout en faisant évoluer nos façons d'encadrer et d'accompagner la profession.

Cette année nous a ainsi permis de consolider des acquis importants, de moderniser plusieurs de nos interventions et de jeter les bases de notre prochain plan stratégique. Les échanges menés avec les membres du conseil d'administration et la direction ont fait ressortir une volonté commune : bâtir une organisation moderne et agile, qui concentre ses efforts là où les risques pour le public sont les plus significatifs et qui demeure à l'écoute des réalités du terrain.



Favoriser un encadrement moderne et proportionné

L'entrée en vigueur du nouveau programme d'inspection professionnelle constitue une avancée importante. Fondé sur une meilleure prise en compte des facteurs de risque, ce programme permet de cibler les interventions avec davantage de justesse, tout en offrant aux dentistes un accompagnement propice à l'amélioration continue de leurs pratiques. Cette évolution traduit bien l'approche que nous souhaitons privilégier, soit prévenir, guider et intervenir de manière proportionnée, toujours au bénéfice de la protection du public.

Nous avons également renforcé notre cadre de gouvernance. La révision des règles de conduite des affaires des instances, la clarification des délégations de pouvoirs et l'optimisation de la structure de certains comités contribuent à une prise de décision plus transparente et efficace. Cette gouvernance renouvelée nous donne des assises solides pour aborder les transformations à venir avec confiance.

Miser sur la collaboration comme levier de protection du public

Dans un système professionnel où les expertises sont de plus en plus étroitement liées, aucun enjeu d'importance ne peut être abordé en vase clos. La publication du *Guide explicatif interordres sur l'application de la loi 15* en est une illustration concrète. Élaboré avec les trois autres ordres du domaine buccodentaire, ce guide propose une compréhension commune des champs d'exercice et des activités réservées. Il offre ainsi aux professionnels des repères cohérents qui favorisent une collaboration harmonieuse et, ultimement, un meilleur accès à des soins sécuritaires.

Cette collaboration s'est également concrétisée avec l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec à l'occasion d'un colloque conjoint tenu en novembre 2025, qui a favorisé le partage des connaissances et une compréhension commune des enjeux liés à l'évolution des pratiques professionnelles. Elle s'exprime aussi dans la démarche entreprise avec le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec afin de définir des balises communes pour les soins médicoesthétiques. Devant la croissance rapide de ce secteur, un principe fondamental nous guide : la protection du public doit demeurer au cœur de toute réflexion et de toute intervention.

Accompagner la profession

Un encadrement efficace passe aussi par des outils accessibles et par un accompagnement soutenu. Au cours de l'année, l'Ordre a poursuivi la mise à jour de ses guides et de ses lignes directrices. Il a également diversifié ses supports de communication pour faciliter l'accès à l'information. Par exemple, les lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections et sur le retraitement des dispositifs médicaux sont maintenant disponibles en version audio.

Les Journées dentaires internationales du Québec, qui ont réuni 11 259 congressistes en 2025, ont pour leur part confirmé leur rôle incontournable dans le développement professionnel et le partage des connaissances au sein de la communauté buccodentaire.

Bien sûr, la relève occupe une place toute particulière dans cette vision d'avenir. Les 3 et 9 juin 2025, à Montréal et à Québec, nous avons eu le plaisir d'accueillir 122 nouveaux dentistes issus des facultés de médecine dentaire québécoises. Ces cérémonies de prestation de serment sont toujours porteuses de grande fierté.

Avancer ensemble

Les fondations posées cette année nous permettent d'envisager la suite avec confiance. Notre prochain plan stratégique devra nous aider à anticiper les grands changements qui façonnent déjà la médecine dentaire, qu'il s'agisse de l'intelligence artificielle, de l'évolution des modèles de pratique, de l'accès aux soins ou des nouvelles attentes de la population. Il devra surtout nous permettre de demeurer fidèles à notre mission.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration, la direction générale, le personnel, les membres de nos comités, nos partenaires ainsi que toutes les personnes qui mettent leur expertise et leur engagement au service de l'Ordre. Les réalisations présentées dans ce rapport sont le fruit de leur travail, de leur rigueur et de leur esprit de collaboration.

Ensemble, nous continuerons à faire évoluer l'Ordre avec ambition afin qu'il demeure une référence en matière de protection du public et un acteur pleinement engagé dans l'avenir de la médecine dentaire au Québec.



La présidente,
Liliane Malczewski, DMD

Mot de la directrice générale et secrétaire

Consolider nos acquis pour mieux protéger

Derrière les réalisations et les orientations présentées dans ce rapport se trouve un travail quotidien considérable. Chaque règlement mis à jour, chaque outil développé, chaque demande traitée et chaque service offert traduit une même volonté : rendre notre rôle plus clair et plus accessible afin de remplir pleinement notre mission de protection du public.

Cette année encore, nos équipes ont mené de front les activités courantes de l'Ordre et plusieurs chantiers importants, avec le souci constant d'améliorer nos façons de faire et la qualité des services offerts au public comme aux membres. Ces efforts nous ont permis de consolider nos acquis, mais également de mieux cerner les transformations qui devront se poursuivre au cours des prochaines années.



La protection du public comme point d'ancrage

La protection du public est au cœur de chacune des responsabilités confiées à l'Ordre. Elle guide nos décisions, nos interventions et la manière dont nous accompagnons les dentistes dans le respect de leurs obligations professionnelles. Elle exige aussi que nous demeurions attentifs à l'évolution des pratiques, des technologies et des attentes de la population.

C'est dans cette perspective que nous avons amorcé la réflexion entourant l'élaboration du plan stratégique 2026-2030. Cette démarche nous permettra de déterminer les priorités qui guideront l'Ordre pour cette période et de définir les initiatives les plus susceptibles de renforcer la protection du public.

Pour la direction générale, cette réflexion représente l'occasion de traduire les orientations du conseil d'administration en priorités organisationnelles claires et en actions concrètes. Elle nous permettra de mobiliser adéquatement nos ressources, de renforcer nos capacités internes et de définir des résultats mesurables. Notre responsabilité sera de donner aux équipes les moyens de mettre en œuvre ce prochain plan avec cohérence, efficacité et rigueur.

Des services plus simples pour mieux accompagner

Qu'il s'agisse d'une personne du public qui cherche à comprendre ses recours ou d'un dentiste qui souhaite remplir ses obligations professionnelles, chaque interaction avec l'Ordre doit être claire et accessible. Cette année, nos équipes ont continué à revoir leurs façons de faire afin de simplifier les démarches et de faciliter l'accès à l'information.

Le développement de la plateforme informatique Platine s'inscrit directement dans cette volonté. En permettant aux membres d'interagir plus facilement avec l'Ordre, cet outil contribue à rendre certaines obligations plus simples à comprendre et à accomplir. La technologie n'est toutefois jamais une fin en soi. Elle doit soutenir une expérience plus fluide, réduire les irritants et aider nos équipes à consacrer davantage de temps aux situations qui nécessitent un accompagnement personnalisé.

Cette recherche de simplicité se reflète aussi dans nos communications et dans l'attention portée aux questions qui nous sont adressées. Chaque demande constitue une occasion de fournir de l'information, mais également de mieux comprendre les besoins et d'améliorer nos services.

Les actions entreprises cette année ne représentent que le début de cette démarche. D'autres initiatives seront développées au cours des prochains mois afin de rendre nos services encore plus accessibles et de mieux répondre aux besoins du public et des membres. Cette volonté d'amélioration continuera d'occuper une place importante dans la préparation du plan stratégique 2026-2030.

Renforcer notre capacité d'agir

L'amélioration des services et le renforcement de la protection du public doivent s'appuyer sur une organisation solide. Une gestion responsable de nos ressources humaines, financières, technologiques et informationnelles nous permet de soutenir les activités courantes tout en investissant dans les projets qui prépareront l'avenir.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un budget équilibré et l'Ordre a poursuivi la révision de plusieurs politiques financières et organisationnelles. L'harmonisation de certains frais administratifs, la planification à long terme de projets structurants et le renforcement de notre approche de gestion des risques témoignent

d'un même souci : prendre aujourd'hui des décisions qui assureront la stabilité, l'efficacité et la capacité d'intervention de l'Ordre.

Cette rigueur s'applique également à la gestion de l'information et à nos environnements technologiques. La fiabilité de nos systèmes, la protection des renseignements que nous détenons et la continuité de nos activités sont des responsabilités fondamentales. Or, elles exigent une vigilance constante, des investissements réfléchis et une capacité d'adaptation à des risques qui évoluent rapidement.

Ces bases solides nous permettent de réaliser des projets qui répondent aux priorités de l'Ordre. Elles nous aideront également à mettre en œuvre les orientations du prochain plan stratégique.

Mieux faire connaître le rôle de l'Ordre

Protéger le public, c'est aussi lui permettre de mieux comprendre le rôle de l'Ordre et les moyens dont il dispose pour accomplir sa mission; cette responsabilité demeure parfois méconnue.

Au cours des prochaines années, nous souhaitons mieux faire connaître notre mission, expliquer plus clairement nos responsabilités et rendre nos interventions plus compréhensibles. La raison : une population mieux informée est davantage en mesure de reconnaître le rôle de l'Ordre, de connaître les recours à sa disposition ainsi que de contribuer activement à la qualité et à la sécurité des soins.

Une équipe engagée pour la suite

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux membres du personnel de l'Ordre. Leur professionnalisme, leur jugement et leur engagement donnent un sens concret à notre mission. Leur capacité à maintenir des services de qualité tout en intégrant de nouvelles façons de faire mérite d'être soulignée.

Je souhaite également mentionner la contribution précieuse des membres de nos comités et des experts qui soutiennent nos travaux. J'exprime aussi ma reconnaissance aux membres du conseil d'administration pour leur confiance et leur appui tout au long de l'année. J'adresse enfin mes remerciements à notre présidente, la D^{re} Liliane Malczewski, pour son soutien et pour la vision qu'elle porte avec le conseil.

L'exercice qui se termine nous laisse une organisation mieux outillée, plus attentive aux besoins du public et des membres, et consciente du travail qu'il reste à accomplir. La préparation du plan stratégique 2026-2030 nous offre maintenant l'occasion de préciser nos priorités et de définir des initiatives concrètes et mesurables pour renforcer la protection du public.

Nous abordons cette prochaine étape avec optimisme, portés par une équipe mobilisée et par une volonté commune : faire évoluer l'Ordre pour mieux servir, mieux informer et, surtout, mieux protéger.



La directrice générale et secrétaire,
Caroline Daoust

Faits saillants

Nos activités en chiffres

4 538

Demandes d'information
traitées par le Bureau
du syndic

22

Audiences tenues par
le conseil de discipline

11 259

Participants aux Journées
dentaires internationales
du Québec

490

Enquêtes ouvertes

522

Visites d'inspection du
programme de surveillance
générale de la profession

57

Activités de formation
continue en ligne

5 454
membres

2 992

Femmes

2 462

Hommes

210

Nouveaux membres
inscrits au tableau

14

Certificats de
spécialiste délivrés

7

Membres exerçant en SENCRL
(société en nom collectif
à responsabilité limitée)

2 462

Membres exerçant en SPA
(société par actions)

Conseil d'administration

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) de l'Ordre des dentistes du Québec est constitué de 16 administrateurs, dont la présidente, 11 membres élus et 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Dans le respect des prérogatives de l'assemblée générale de l'Ordre, le CA est chargé de la surveillance générale des affaires de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre; il doit notamment veiller à l'application des dispositions du Code des professions et de la Loi sur les dentistes (L.R.Q., c. D-3).

Au cours de l'exercice 2025-2026, le conseil d'administration a tenu 6 séances ordinaires et adopté 8 résolutions écrites.

Composition du conseil d'administration

Nom	Date d'entrée en fonction	Mode d'élection	Région	Taux de participation aux CA	Rémunération globale	Fin de mandat ou démission	Autres responsabilités
Tasnim Alami-Laroussi	2020-11-20	Élue	Laval	5/6	8 583,02 \$		Membre du comité d'audit
Farid Amer-Ouali	2020-09-25	Élu	Laurentides-Lanaudière	5/6	8 583,02 \$		Membre du comité de la formation des dentistes
Cathia Bergeron	2020-11-20	Élue	Capitale-Nationale	5/6	11 571,80 \$		Membre du comité de planification stratégique
Renée Delaquis	2022-01-27	Élue	Montréal	6/6	57 040,89 \$		Vice-présidente Membre du comité exécutif Membre du comité de gouvernance Membre du comité d'audit Membre du comité de planification stratégique Présidente du comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle Membre du comité d'audit et de placements du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (FARPODQ)

Composition du conseil d'administration (suite)

Nom	Date d'entrée en fonction	Mode d'élection	Région	Taux de participation aux CA	Rémunération globale	Fin de mandat ou démission	Autres responsabilités
Anne Dumouchel	2022-11-18	Élue	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	6/6	19 092,41 \$		Membre du comité d'audit Membre du comité exécutif
David Morin	2022-11-18	Nommé par les administrateurs	Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches	6/6	16 965,56 \$		Membre du comité de gouvernance Membre du comité des ressources humaines Membre du comité de nomination des membres de comité
Alexandra Morin-Dubé	2025-01-31	Nommée par les administrateurs	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	6/6	10 119,79 \$		
Jessica Tam	2026-01-30	Nommée par les administrateurs		1/1	–		
Francis Tassé	2022-11-18	Nommé par les administrateurs	Montréal (MRC Acton, La Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi, Pierre-de-Saurel, Les Maskoutains, Rouville, Le Haut-Richelieu, Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Roussillon et Les Jardins-de-Napierville)	6/6	17 311,64 \$		
Thomas Thong Nguyen	2024-11-22	Élu	Montréal	5/6	25 718,56 \$		Membre du comité de planification stratégique Membre du comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire
Laurent Tran-Jolicoeur	2023-11-24	Élu	Montréal	5/6	22 760,02 \$		Membre du comité de gouvernance Membre du comité d'audit Membre du comité du Fonds d'indemnisation
Isabelle-Andrée Houde	2021-09-10	Élue	Montréal (MRC Marguerite-D'Youville et La Vallée-du-Richelieu et agglomération de Longueuil)	4/4	20 516,72 \$	2025-12-1	Membre du comité exécutif Membre du conseil d'arbitrage des comptes

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Nom	Date d'entrée en fonction	Fonction occupée	Taux de participation aux CA	Rémunération globale	Fin de mandat ou démission	Autres responsabilités
Claude Daoust	2020-11-20	Représentant du public	6/6	23 320,87 \$		Président du comité des ressources humaines et du comité de nomination des membres de comité Membre du comité exécutif
Gisèle Gadbois	2024-02-16	Représentante du public	6/6	17 545,49 \$		Présidente du comité de gouvernance
Gilles Héon	2024-11-22	Représentant du public	6/6	14 065,72 \$		Membre du comité de planification stratégique Membre du comité des ressources humaines
Louise Roby	2022-11-18	Représentante du public	5/6	21 282,53 \$		Présidente du comité d'audit Présidente du comité d'audit et de placements du FARPODQ Membre du conseil d'arbitrage des comptes Membre du comité du Fonds d'indemnisation

Rémunération

Présidente

La présidente de l'Ordre des dentistes du Québec, la D^{re} Liliane Malczewski, a été élue le 30 octobre 2023 au suffrage universel des membres de l'Ordre.

Date d'entrée en fonction (pour le mandat en cours)	6 novembre 2023
Durée du mandat	5 ans ¹
Nombre de mandats à ce titre terminés au 31 mars 2026	0
Rémunération globale de la présidente pour l'exercice financier 2025-2026	254 065 \$

Directrice générale et secrétaire

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre des dentistes du Québec, M^{re} Caroline Daoust, est entrée en fonction en juillet 2003.

Rémunération globale de la directrice générale et secrétaire pour l'exercice financier 2025-2026	351 060 \$
--	------------

Administrateurs et membres de comité

Demi-journée de réunion	
Président de comité	1 225 \$
Membre de comité	815 \$
Journée de réunion	
Président de comité	1 875 \$
Membre de comité	1 250 \$
Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes)	125 \$

¹ Article 118, chapitre 8 des lois de 2026.

Formation des administrateurs relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre d'administrateurs	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Rôle d'un conseil d'administration	15	1
Gouvernance et éthique	15	1
Égalité entre les femmes et les hommes	15	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	15	1

Résumé des résolutions adoptées par le conseil d'administration

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec a adopté des résolutions couvrant la gouvernance, les affaires réglementaires, la pratique professionnelle, la gestion financière et les orientations stratégiques. Ces décisions témoignent d'une volonté constante de renforcer la capacité de l'Ordre à remplir sa mission de protection du public et d'assurer une gestion rigoureuse de ses activités et de celles de son Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

Cadre réglementaire, politiques et pratiques de gouvernance

Il a approuvé le Règlement modifiant le règlement sur l'organisation de l'Ordre des dentistes du Québec et les élections à son conseil d'administration.

Il a poursuivi le renforcement de son cadre de gouvernance. Il a ainsi modifié les Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance, afin de revoir la structure de certains comités et de créer un comité des requêtes de même que de revoir les pouvoirs à leur déléguer.

Il a approuvé l'ajout d'une disposition transitoire à la Loi sur les dentistes afin de corriger la situation découlant du changement de mode électoral à la présidence et par laquelle le mandat actuel se terminera à l'automne 2028.

Il a pris des décisions en regard de plusieurs politiques, sur les recommandations des instances responsables de leur mise en œuvre et de leur révision.

Il a approuvé la grille des risques 2026, qui consolide l'approche intégrée de gestion des risques à l'échelle de l'organisation.

Il a modifié le critère d'éligibilité des membres des comités, afin d'exclure les « avis informels » de la liste des critères conduisant au rejet d'une candidature, et a également modifié, de la même façon, l'exigence minimale de qualification pour être reconnu à la fonction de maître de stage aux fins du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Il a en outre confié le mandat au comité de gouvernance d'amorcer des réflexions sur divers aspects, notamment :

- l'encadrement des obligations éthiques et déontologiques des administrateurs;
- la gestion des communications publiques et des réseaux sociaux;
- les enjeux de confidentialité et l'usage des technologies.

Nouvelles orientations stratégiques

Il a amorcé les travaux menant à l'adoption d'un nouveau plan stratégique.

Relations et collaboration interprofessionnelles

Conjointement avec les trois autres ordres du domaine buccodentaire, il a approuvé le *Guide explicatif interordres sur l'application de la loi 15*, suivant la modification au Code des professions et autres lois du secteur buccodentaire.

Il a également approuvé la participation de l'Ordre au colloque conjoint de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, qui s'est tenu en novembre 2025.

Nominations

Sur les recommandations du comité des nominations, il a nommé les membres des comités suivants :

- comité exécutif;
- comité des requêtes, incluant la désignation de son président;
- comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle;
- comité d'audit et de placements du FARPODQ;
- comité d'inspection professionnelle, ainsi que des personnes appelées à agir comme secrétaire et comme secrétaire substitut pour ce comité;
- comité du Fonds d'indemnisation, ainsi que des personnes appelées à agir comme secrétaire et comme secrétaire substitut pour ce comité.

Il a également nommé :

- la D^{re} Jessica Tam à titre d'administratrice pour la région de la Montérégie (MRC Marguerite-D'Youville, MRC La Vallée-du-Richelieu et agglomération de Longueuil);
- la D^{re} Isabelle Houde à titre de syndique adjointe;
- la D^{re} Mélanie Verreault à titre de syndique adjointe;
- le D^r Frédérick Ferron à titre de responsable de l'inspection professionnelle et la D^{re} Isabelle Solis à titre de responsable adjointe de l'inspection professionnelle, pour entrer en fonction au moment de l'entrée en vigueur du Règlement sur l'inspection professionnelle des dentistes;
- M^{me} Martine Ethier-Fournier à titre de directrice des ressources humaines.

Affaires relatives à la pratique

professionnelle

Il a approuvé le Règlement sur l'inspection professionnelle des dentistes, lequel est entré en vigueur le 28 août 2025, et a fixé au 1^{er} septembre 2025 la date d'entrée en vigueur du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession.

Gestion financière et reddition de comptes

Il a continué d'exercer une supervision rigoureuse des ressources financières de l'Ordre et du FARPODQ.

Budget et planification

Il a notamment :

- fixé le montant de la cotisation 2026-2027 à 2 460 \$ pour les membres actifs, à 370 \$ pour les membres inactifs et à 285 \$ pour les résidents, après avoir pris connaissance des commentaires des membres obtenus lors des consultations tenues conformément aux articles 103.1 et 104 (3) du Code des professions;
- indexé la grille tarifaire de l'Ordre au 1^{er} avril 2026 et celle du congrès de 2026;
- harmonisé les frais administratifs exigés des candidats pour les demandes d'admission de permis régulier et de permis sur permis, qui seront tous les deux établis à 390 \$ pour l'année en cours, puis indexés au même niveau et au même rythme dans le futur;
- rétabli les frais de réinscription pour les dentistes vaccinoteurs, mettant fin à une mesure exceptionnelle instaurée dans le contexte de la pandémie;
- approuvé la rémunération globale de la présidence de l'Ordre pour le mandat

2026-2027, en vue d'en faire une recommandation à l'assemblée générale annuelle;

- approuvé la rémunération des administrateurs pour l'exercice financier 2026-2027, en vue d'en faire une recommandation à l'assemblée générale annuelle;
- autorisé la signature du contrat de location avec le Palais des congrès de Montréal pour la tenue des Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) 2028, afin de garantir la disponibilité des espaces aux dates prévues et de sécuriser l'organisation de l'événement et la signature de l'entente avec l'hôtel Westin pour l'hébergement des JDIQ en 2027 et en 2028, conformément à la soumission reçue;
- autorisé la directrice de la formation continue et des JDIQ à finaliser et à signer le contrat de deux années avec le fournisseur audiovisuel TKNL pour les JDIQ 2026 et 2027;
- adopté le budget de l'Ordre 2026-2027;
- reçu le rapport sur les résultats de l'audit pour l'exercice terminé le 31 mars 2025;
- reçu les états financiers trimestriels et adopté les états financiers audités au 31 mars 2025;
- recommandé la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe de l'Ordre pour l'exercice financier se clôturant les 31 mars 2026.

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec

Il a donné suite aux recommandations du comité d'audit et de placements du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (FARPODQ) et a :

- maintenu la prime de base d'assurance pour l'exercice 2026-2027 à 1 275 \$ par assuré;
- accepté l'offre de service de Mallette pour l'audit des états financiers du FARPODQ pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026;
- reçu le rapport sur l'évaluation des besoins financiers 2026-2027;
- reçu le rapport actuariel sur l'évaluation du passif des polices au 31 mars 2025 de l'actuaire désigné du FARPODQ;
- reconduit le mandat de la firme PH&N Institutionnel comme gestionnaire de placements et de la firme Trust Scotia comme gardien de valeur;
- adopté les états financiers annuels vérifiés au 31 mars 2025 du FARPODQ;

- approuvé le contrat-cadre, avec les modifications apportées, prenant effet du 1^{er} avril 2026 au 1^{er} avril 2027;
- reçu le rapport sur les constatations de l'auditeur du FARPODQ;
- nommé la firme Axxima, actuaires et conseillers en gestion des assurances, représentée par M^{me} Julie-Linda Laforce, comme actuaire désignée du FARPODQ pour l'exercice 2026-2027 et approuvé le budget d'honoraires proposé par Axxima;
- adopté le budget du FARPODQ pour 2026-2027, incluant l'affectation de 500 000 \$ au financement d'un programme de prévention, qui inclura un volet en santé mentale.

Il a autorisé les groupes de signataires des chèques pour le FARPODQ.

Autres

Il a reçu et adopté le rapport de l'évaluation de la performance 2024-2025 de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

Il a adopté l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 2025 et a fixé la date de l'assemblée de 2026 en mode virtuel.

Orientations stratégiques

L'exercice 2025-2026 s'inscrit à la jonction entre deux cycles de planification stratégiques. L'Ordre a mené à terme la dernière année de son plan stratégique 2022-2025. Les actions réalisées au cours de l'exercice témoignent de l'engagement soutenu de l'Ordre à concrétiser les objectifs fixés dans chacun des axes stratégiques du plan.



➤ Accès aux soins et collaboration

L'Ordre a poursuivi son engagement en matière de collaboration interprofessionnelle et de contribution au système de santé.

L'approbation du *Guide explicatif interordres sur l'application de la loi 15*, suivant la modification au Code des professions et autres lois dans le domaine bucco-dentaire, et la participation à des activités conjointes avec les autres ordres du domaine illustrent le rôle actif de l'Ordre dans les travaux visant à améliorer la cohérence des pratiques professionnelles et à favoriser l'accès aux soins.

Ces initiatives renforcent la synergie entre les acteurs du milieu et contribuent à une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de chacun.

➤ Prévention pour renforcer la protection du public

En plus de ses activités habituelles de formation et de communication, l'Ordre a déployé son nouveau programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. Cette mesure marque une avancée importante pour une approche davantage axée sur la prévention et la gestion des risques.

De plus, suivant l'adoption des lignes directrices en matière de contrôle des infections, l'Ordre en a fait la promotion au moyen de formations, de conseils et d'inspections.

➤ Appui de membres fiers et engagés

Le développement de la plateforme informatique Platine a permis aux membres d'interagir de façon plus directe avec l'Ordre pour remplir leurs obligations.

➤ Excellence organisationnelle

Dans une perspective d'amélioration continue, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin d'optimiser la gestion des ressources et des processus organisationnels.

Le conseil a notamment adopté un ensemble de décisions stratégiques en matière budgétaire et financière, incluant l'harmonisation de certains frais administratifs et l'ajustement de la structure tarifaire. Ces initiatives ont contribué à assurer la pérennité financière de l'Ordre et à soutenir l'efficacité de ses opérations.

Par ailleurs, la planification à long terme de certains événements structurants, tels que les Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ), et la conclusion d'ententes contractuelles pluriannuelles témoignent d'une gestion proactive et rigoureuse.

➤ Gouvernance créatrice de valeur

L'Ordre a poursuivi ses efforts visant à consolider une gouvernance structurée, agile et adaptée aux enjeux contemporains.

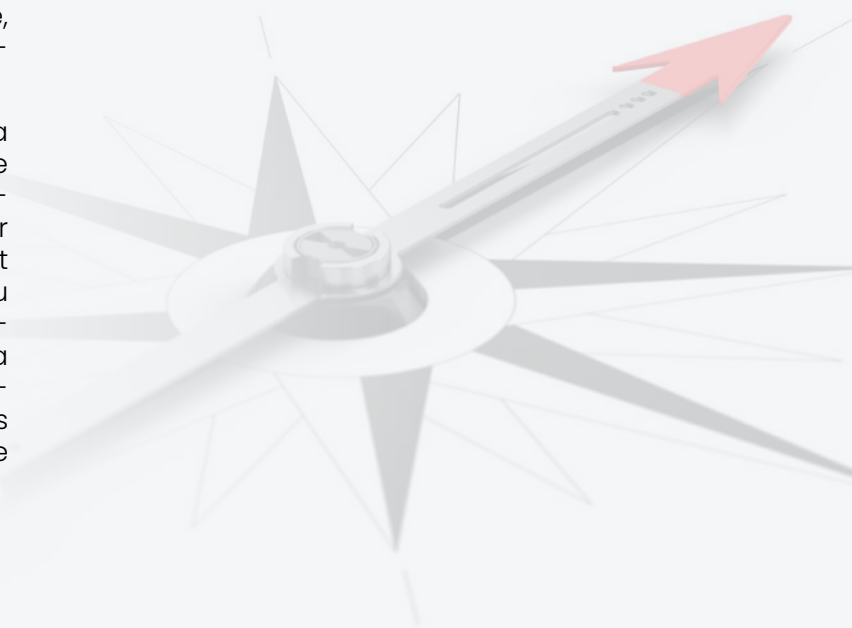
À cet égard, le conseil d'administration a procédé à une révision des pratiques de gouvernance. Des modifications approfondies ont été apportées aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance. Cet exercice a notamment permis d'optimiser la structure des comités, de créer un comité des requêtes et de clarifier les délégations de pouvoirs.

Le renforcement de la gouvernance s'est aussi traduit par l'adoption et la révision de nombreuses politiques financières et organisationnelles, tant pour l'Ordre que pour le FARPODQ.

Ces actions ont permis de clore l'exercice stratégique sur une note positive. Elles offrent également un point d'appui solide pour amorcer le prochain cycle stratégique, appelé à s'inscrire dans une orientation renouvelée.

➤ Plan stratégique 2026-2030

Le conseil d'administration et la direction ont entrepris une réflexion approfondie sur les orientations de l'Ordre, en vue de l'élaboration du plan stratégique 2026-2030. Les chantiers émergents pour le prochain exercice témoignent d'une volonté claire d'aligner les interventions de l'Ordre sur les risques les plus significatifs pour le public et sur les transformations que vit la profession.



Élections au sein du conseil d'administration

Il n'y a pas eu d'élection au cours de l'exercice 2025-2026.

Assemblées

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 20 novembre 2025, par vidéoconférence. Un total de 136 membres y ont assisté, y compris les administrateurs de l'Ordre.

Principaux points à l'ordre du jour

- Rapport de la présidente de l'Ordre des dentistes du Québec sur les activités de l'exercice financier 2025-2026.
- Présentation des états financiers audités au 31 mars 2025.
- Cotisation annuelle (rapport de la consultation par la secrétaire de l'Ordre, rapport du président du comité d'audit et deuxième consultation).
- Rapport du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Nomination des auditeurs chargés d'auditer les livres et comptes de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Approbation de la rémunération des administrateurs, y compris celle de la présidente, pour l'exercice financier 2026-2027.

Assemblée générale extraordinaire

L'Ordre n'a tenu aucune assemblée générale extraordinaire au cours de l'exercice financier 2025-2026.

Politiques et pratiques de gouvernance

Politiques de l'Ordre			
Titre	Date d'adoption	Date de révision	Travaux d'élaboration ou de révision en cours ou projetés
Politique de placement	14 mars 2014	25 mars 2022	Mise à jour en continu
Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance	24 septembre 2010	28 novembre 2025	Mises à jour en continu
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec	25 mai 2018	24 novembre 2023	–
Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de l'Ordre des dentistes du Québec	25 mai 2018	31 janvier 2019	–
Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres de l'Ordre des dentistes du Québec	21 septembre 2018	–	–
Politique de rémunération des administrateurs et des membres des comités de l'Ordre des dentistes du Québec	23 novembre 2018	21 mars 2025	Révisée annuellement
Politique de rémunération du président de l'Ordre des dentistes du Québec	1 ^{er} février 2019	10 octobre 2024	–
Guide de l'administrateur	23 novembre 2018	17 septembre 2021	–
Guide de rédaction des rapports des présidents de comité	26 mai 2024	–	–
Politique sur l'approbation des déplacements hors Québec	24 mai 2019	25 avril 2025	–
Politique de gestion intégrée des risques	17 septembre 2021	21 mars 2025	Révisée annuellement
Politique sur le fonctionnement interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre des dentistes du Québec	5 mars 2022	–	–

Politiques de l'Ordre (suite)			
Titre	Date d'adoption	Date de révision	Travaux d'élaboration ou de révision en cours ou projetés
Politique en matière de publicité et de commandites de l'Ordre des dentistes du Québec	22 septembre 2023	–	–
Politique de traitement des plaintes et préoccupations relatives aux affaires financières	21 mars 2025	28 novembre 2025	Révisée annuellement
Politique relative à la protection des renseignements personnels	21 mars 2025	–	Révisée annuellement
Politique relative à la sécurité de l'information	21 mars 2025	–	Révisée annuellement
Politique-cadre relative à la gestion des fonds de l'actif net	22 novembre 2024	28 novembre 2025	Révisée annuellement
Politique sur la gestion financière, l'administration des biens, la délégation de pouvoir de signature et le comité d'audit de l'Ordre	28 novembre 2025	–	Révisée annuellement

Politiques de l'Ordre relatives aux activités du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (FARPODQ)

Titre	Date d'adoption	Date de révision	Travaux d'élaboration ou de révision en cours ou projetés
Politique de placement	25 février 1998	21 mars 2025	Révisée annuellement
Politique de gestion des risques liés à la réassurance	22 février 2012	6 juin 2025	Révisée annuellement
Politique de gestion de la conformité	2 juin 2010	6 juin 2025	Révisée annuellement
Politique de traitement des plaintes et de règlement des différends	Adoptée le 14 décembre 2005 Suspendue le 12 décembre 2019 Remise en vigueur le 11 juin 2021	21 août 2025	Révisée annuellement
Politique du service des sinistres	1 ^{er} janvier 2011	8 décembre 2025	Révisée annuellement
Politique sur l'impartition	31 août 2016	20 mars 2026	Abolie le 20 mars 2026 pour être incluse à l'intérieur de la Politique de gestion des risques financiers
Politique de gestion du capital	30 mai 2012	6 juin 2025	Révisée annuellement
Politique de simulation de crise	28 mai 2014	12 septembre 2018	Exercice de simulation de crise effectué le 21 novembre 2024 et politique en cours de révision
Politique de gestion des risques financiers	26 juin 2012	6 juin 2025	Révisée annuellement

Normes d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec a été adopté par le conseil d'administration. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018 et révisé le 24 novembre 2023. On peut le consulter sur le site Web de l'Ordre.

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est chargé d'examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur et de faire enquête.

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Composition du comité

Nom	Date de nomination	Statut	Durée du mandat
D ^e Lise Payant	1 ^{er} février 2025	Ancienne administratrice et présidente du comité	2 ans
M ^{me} Anne-Marie Poitras	1 ^{er} février 2025	Administratrice nommée	2 ans
D ^r Philippe Wang	1 ^{er} février 2025	Dentiste	2 ans

Normes d'éthique et de déontologie des membres de comité

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le conseil d'administration.

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Comité exécutif

Le comité exécutif exerce les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

COMPOSITION DU COMITÉ

D ^{re} Liliane Malczewski, présidente	D ^r Laurent Tran-Jolicoeur, administrateur
D ^{re} Renée Delaquis, vice-présidente	M. Claude Daoust, administrateur nommé
D ^{re} Anne Dumouchel, administratrice	

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité exécutif a tenu 17 réunions ordinaires, 2 réunions extraordinaires et a adopté unanimement 13 résolutions écrites.

Activités du comité exécutif

Principales résolutions :

Il a pris des décisions à l'égard du statut de membre au tableau de l'Ordre et a délivré des permis.

Il a procédé à l'étude de dossiers, fait des ordonnances en vertu des articles 45 et suivants du Code des professions et a refusé la réinscription d'un dentiste au tableau de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de l'article 51 du Code des professions.

Il a reconnu des maîtres de stage et a renouvelé la reconnaissance de maîtres de stage dans le cadre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Il a imposé des stages de perfectionnement avec et sans limitation du droit d'exercice à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une recommandation en ce sens de la part du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline, en application du Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement.

Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.

Il a levé des limitations au droit d'exercer des activités professionnelles et a levé des stages de perfectionnement sur examen des rapports favorables des maîtres de stage.

Il a procédé à la radiation de dentistes pour non-paiement de la cotisation annuelle.

Activités du comité exécutif (suite)

Il a adopté les protocoles des examens pour l'année 2026, soit :

- les examens du processus de reconnaissance d'équivalence, à savoir :
 - l'évaluation des connaissances fondamentales,
 - l'évaluation du jugement clinique,
 - l'évaluation des compétences cliniques;
- l'examen de l'Ordre, à savoir :
 - l'examen écrit,
 - l'examen clinique objectif structuré;
- l'examen des connaissances communes à toutes les spécialités dentaires;
- l'examen national des spécialités dentaires.

Il a approuvé la liste de membres désignés par l'Ordre pour agir à titre d'examineurs/observateurs dans le cadre des examens d'évaluation du processus de formation administrés par le Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED) qui se tiendront en 2026.

Il a nommé des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec pour la tenue des examens de l'Ordre et des examens nationaux des spécialités dentaires qui se tiendront en 2026.

Il a nommé des surveillants dans le cadre des examens de l'Ordre administrés par le BNED du Canada qui se tiendront en 2026.

Il a approuvé la liste des enquêteurs-experts et a autorisé le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre leurs services en vertu de l'article 112 du Code des professions.

Il a agi comme comité responsable du processus entourant la sélection des lauréats des prix octroyés par l'Ordre.

Il a autorisé l'intégration d'une dépense aux prévisions budgétaires pour couvrir les frais liés aux services de traduction et d'interprétation en langage des signes requis à titre de mesure d'accommodement.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a pour mandat d'effectuer, en continu, la vigie des meilleures pratiques de gouvernance, principalement celles qui s'appliquent aux ordres professionnels, et de formuler des recommandations au conseil d'administration pour leur application efficace. Il exécute les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

Sous réserve des fonctions et des responsabilités qui incombent au conseil d'administration, le comité de gouvernance :

- révisé les règlements, les politiques relatives à la gouvernance et les codes, y compris le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et celui des membres de comité;
- s'assure de la révision des différentes politiques de l'Ordre par les instances qui en sont responsables;
- interprète, rédige et tient à jour les processus de gouvernance;
- revoit périodiquement la composition des comités et groupes de travail ainsi que la définition de leur mandat;
- procède à l'évaluation de la performance du conseil d'administration, des comités et de leurs membres;
- revoit au besoin le processus de mise en candidature des comités;
- revoit le processus d'accueil des nouveaux administrateurs, le modèle de rémunération et le programme de formation des administrateurs;
- passe en revue l'allocation du président du conseil et en recommande l'approbation au conseil d'administration;
- voit à la planification de la relève au sein du conseil d'administration et des comités;
- identifie et surveille certaines catégories de risques, dont les risques réputationnels et de gouvernance.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Gisèle Gadbois, administratrice
nommée et présidente du comité

D^{re} Liliane Malczewski, présidente
de l'Ordre des dentistes du Québec

D^{re} Renée Delaquis, vice-présidente

D^r David Morin, administrateur

D^r Laurent Tran-Jolicoeur,
administrateur

M^{me} Françoise Rollin,
ex-administratrice

Au cours de l'exercice 2025-2026,
le comité de gouvernance a
tenu 2 réunions ordinaires et
3 réunions extraordinaires.

Activités du comité de gouvernance

Les travaux du comité de gouvernance ont donné lieu à des recommandations au conseil d'administration. Ces travaux ont porté sur :

- la révision complète du cadre de gouvernance des Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance, dans la perspective de la création d'un comité des requêtes. Ces travaux ont donné lieu à divers changements au chapitre des délégations de pouvoirs ainsi qu'aux recommandations suivantes :
 - la composition du comité des requêtes,
 - la prolongation d'un an des mandats des membres du comité d'admission et du comité d'examens et d'agrément dentaires;
- les ajustements au cadre législatif nécessaires pour assurer une transition harmonieuse du mode électoral lors de la prochaine élection à la présidence de l'Ordre;

- l'analyse des règles applicables et de la gestion des conflits d'intérêts des dentistes qui agissent à titre d'examineurs aux examens du Bureau national d'examen dentaire du Canada;
- la révision de la Politique d'approbation de déplacement hors Québec et de la Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale annuelle.

Dans le cadre de la préparation de la planification stratégique, le comité de gouvernance a tenu des échanges qui ont permis d'identifier certains enjeux de gouvernance, lesquels ont été soumis au conseil d'administration pour faire l'objet d'analyses plus approfondies dans le cadre d'un lac-à-l'épaulé.

L'ensemble des recommandations du comité de gouvernance a été transmis au conseil d'administration pour approbation.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mandat d'assurer une surveillance efficace des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et d'identifier les risques de pertes qu'il encourt.

De façon plus précise, le comité d'audit :

- revoit les rapports de dépenses de la présidente, de la directrice générale et des directeurs;
- examine les contrats contenant des engagements financiers supérieurs à 150 000 \$;
- donne des avis au conseil d'administration et conseille la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veille au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifie les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé, incluant les risques liés à la sécurité de l'information, s'assure que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place et veille à une gestion intégrée des risques;
- définit, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examine les prévisions budgétaires annuelles, s'assure que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et fait les recommandations appropriées au conseil d'administration;
- étudie l'évolution des dépenses aux trois mois en fonction des prévisions budgétaires et fait rapport au conseil d'administration;
- recommande la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- révisé et approuve le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assure de l'indépendance de l'auditeur externe;

- révisé et analyse, de concert avec la directrice générale et secrétaire, la directrice des finances et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités et en recommande l'approbation au conseil d'administration;
- s'assure que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placement de l'Ordre des dentistes du Québec;
- procède à la révision des politiques propres à son mandat;
- analyse, aux quatre ans, la rémunération globale et les autres avantages sociaux à offrir à la présidence de l'Ordre, incluant les conditions d'hébergement et de transport, et ce, pour la période couverte par le prochain mandat dans le but d'en faire la recommandation au conseil d'administration. L'évaluation pourrait tenir compte des facteurs à considérer qui sont établis dans la résolution CA-23-03-18-115;
- exécute les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Louise Roby, présidente

D^{re} Renée Delaquis

D^{re} Anne Dumouchel

D^r Laurent Tran-Jolicoeur

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité d'audit a tenu 5 réunions.

Activités du comité d'audit

Les membres du comité d'audit ont traité différents dossiers et formulé 16 recommandations qui ont toutes été reçues et approuvées par le conseil d'administration.

Voici les sujets sur lesquels portaient les dossiers traités au cours de l'exercice 2025-2026 :

- États financiers au 31 mars 2025.
- Montant de la cotisation annuelle 2026-2027.
- Prévisions budgétaires et budget 2026-2027.
- Nomination et honoraires des auditeurs externes.
- Revue trimestrielle du rapport de dépenses de la présidente, de la directrice générale et des directeurs.
- Revue trimestrielle des états financiers 2025-2026.
- Revue trimestrielle de l'état des placements.
- Revue trimestrielle de la confirmation de régularité des remises gouvernementales.
- Rémunération de la présidence.
- Rémunération des administrateurs et des membres des comités (jetons de présence).
- Rémunération globale.
- Révision des politiques propres au mandat du comité d'audit.
- Suivi du projet de développement et architecture des TI.
- Sécurité informatique.
- Gestion de risque.

Comité de planification stratégique

Le comité de planification stratégique a pour mandat de développer, de concert avec la direction générale et les diverses directions de l'Ordre, le plan stratégique, lequel comprend les enjeux de communication, en vue d'en faire la recommandation au conseil d'administration. Le cas échéant, le comité proposera au conseil d'administration des modifications à apporter aux orientations et aux objectifs stratégiques adoptés. Le comité effectuera également un suivi du déploiement du plan stratégique, comprenant le plan stratégique de communication, et des objectifs poursuivis.

COMPOSITION DU COMITÉ

D^{re} Liliane Malczewski, présidente de l'Ordre
D^{re} Renée Delaquis, vice-présidente de l'Ordre
D^{re} Cathia Bergeron, administratrice élue
D^r Thomas Thong Nguyen, administrateur élu
M. Gilles Héon, administrateur nommé

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité de planification stratégique a tenu 3 réunions.

Activités du comité de planification stratégique

Dans le cadre de ses travaux de réflexion stratégique, l'Ordre a tenu un lac-à-l'épaule réunissant les administrateurs et la direction. Cette démarche a permis de discuter de la mission de l'Ordre et d'identifier des enjeux prioritaires.

Le comité de planification stratégique a poursuivi ses travaux afin de dégager les orientations qui constitueront un point de départ structurant pour appuyer le conseil d'administration dans l'élaboration du plan stratégique 2026-2030.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le conseil d'administration de l'Ordre dans la mise en place et la révision des politiques et des normes afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Sous réserve des fonctions et des responsabilités qui incombent au conseil d'administration, le comité :

- agit à titre de comité de sélection en ce qui a trait aux recommandations pour la nomination de tous les directeurs, des syndics adjoints et des inspecteurs au conseil d'administration;
- élabore les orientations et les stratégies de l'Ordre en ce qui concerne l'analyse des effectifs annuels en tenant compte de la relève et fait ses recommandations au comité d'audit quant aux postes à pourvoir;
- fait des recommandations au comité d'audit sur la rémunération et l'augmentation annuelle des salaires pour assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Sous réserve des fonctions et des responsabilités qui incombent à la direction générale, le comité doit procéder, une fois l'an, à l'évaluation des risques liés aux ressources humaines et s'enquérir de l'état des relations de travail.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Claude Daoust, administrateur
nommé et président du comité

D^r David Morin, administrateur

M. Gilles Héon, administrateur nommé

Au cours de l'exercice 2025-2026,
le comité des ressources
humaines a tenu 8 réunions.

Activités du comité des ressources humaines

- Révision du profil de compétences lié au poste de directeur des ressources humaines et recrutement d'une personne à cette fonction.
- Réalisation d'entrevues pour pourvoir un poste d'inspecteur à temps plein.
- Recommandation au comité d'audit des ajustements à la structure salariale et des ajustements annuels.

Personnel de l'Ordre

Au 31 mars 2026

Le statut d'un poste à temps plein au sein de l'Ordre est déterminé par une semaine de travail de 35 heures.

L'Ordre compte un total de 91 employés à temps plein ou partiel | représentant l'équivalent de 85 emplois à temps complet (ETC).

Direction générale

M^e Caroline Daoust
Directrice générale
et secrétaire

Sylvie Morin
Coordonnatrice
à la direction générale

Direction de l'admission, du tableau, de l'exercice en société, des services juridiques, des greffes et des technologies de l'information

M^e Priscille Pelletier
Directrice générale adjointe
et secrétaire adjointe

M^e Geneviève Beauvais
Conseillère juridique

M^e Jean Philippe Cloutier
Conseiller juridique

Catherine Lalonde
Coordonnatrice à l'admission,
au tableau et aux greffes

Nathalie Simard-Beaulieu
Responsable des déclarations
annuelles des sociétés

Renée Lauzier
Responsable des déclarations
annuelles des sociétés

Chantal Lamarre
Responsable de l'exercice
en société

Samira Benamara
Responsable adjointe
de l'exercice en société

Marc Lefebvre
Responsable adjoint
de l'exercice en société

Carole Pigeon
Responsable des services
aux membres

Camille Groleau
Commis de bureau

Sylvain Gagné
Directeur adjoint des
technologies numériques

Yury Maspanau
Analyste technique –
informatique

Simon Beaudet
Technicien informatique

Carl Berger
Technicien informatique

Hugo Beaudry
Analyste-programmeur

Radja Joseph-St-Fort
Analyste-programmeuse

Samy Djouriri
Administrateur des réseaux
et des systèmes

D^r Stéphane Monette
Dentiste-conseil

Direction de l'exercice de la médecine dentaire

D^r Pierre Boudrias
Directeur

D^{re} Chantal Aubry
Directrice adjointe de l'exercice
de la médecine dentaire

Direction des affaires publiques et des communications

Cynthia Tremblay
Directrice

Olivier Meunier
Conseiller principal
aux communications

Sonia Staali
Conseillère principale
aux communications

Julia Zingaro
Conseillère aux
communications

Zacharie Lévesque Gauthier
Conseiller en communication
numérique

Direction des finances

Josée Blanchette, CPA
Directrice

Martine Lafleur
Technicienne à la paie
et comptabilité

Laura-Kim Robichaud
Technicienne comptable

Kathleen-Dawn Bernardino
Commis comptable

Direction des Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) et de la formation continue

D^{re} Véronic Deschênes
Directrice

Nathalie Chassé
Coordonnatrice à la formation continue

D^r Mario Auger
Conseiller à la direction des JDIQ

Jacynthe Potvin
Responsable de l'exposition et coordonnatrice des JDIQ

Christine Favreau
Adjointe administrative – inscriptions

Natalie Séguin
Adjointe administrative – conférenciers

Marilou Demers-Gilbert
Conseillère principale à la formation continue

Sirène Nahid
Coordonnatrice à la formation continue

Direction des ressources humaines et matérielles

Martine Ethier-Fournier, CRHA
Directrice

Kim-Lai Pham
Réceptionniste et adjointe aux ressources humaines

Maryse Bègue, CRHA
Partenaire d'affaires aux ressources humaines

Viviane Coudsi
Commis

Eric Dahan
Commis

Bureau du syndic

D^r Mario Mailhot
Syndic

D^r Martin Brochu
Syndic adjoint

D^r Sébastien Greiche
Syndic adjoint

D^r Ngoc-Minh Lam
Syndic adjoint

D^r Jean-Charles Létourneau
Syndic adjoint

D^r Dominic Massé
Syndic adjoint

D^{re} Helen Mpantis
Syndique adjointe

D^r Stéphane Parent
Syndic adjoint

D^{re} Mélanie Verrault
Syndique adjointe

M^e Johanne Pinsonnault
Directrice adjointe à la gestion des enquêtes et conseillère juridique principale

D^{re} Christine Demers
Dentiste-conseil

D^{re} Ngoc-Ha Nguyen
Dentiste-conseil

Elizabeth Deschamps
Technicienne juridique et enquêteuse

Valérie Fournier
Adjointe juridique

Céline Jeannot
Adjointe aux enquêtes

Khelifa Khacham
Adjoint aux enquêtes

Sonia Bel-Habib
Agente administrative

Annie Durand
Adjointe aux enquêtes

Emmanuelle Manseau
Adjointe aux enquêtes

Marilyne Proulx
Adjointe aux enquêtes

Direction de l'inspection professionnelle

D^r Frédérick Ferron
Directeur

D^{re} Isabelle Solis
Directrice adjointe

Lucie Francoeur
Coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Angélique Courchesne
Adjointe au responsable de l'inspection professionnelle

Chada Yasin
Adjointe administrative

Alia Haidar-Markes
Agente administrative

D^{re} Domitille Courtel
Inspectrice

D^{re} Hélène Ouellet
Inspectrice

D^{re} Mélisa Proulx
Inspectrice

D^r Stéphane Rousseau
Inspecteur

D^{re} Andréanne St-Martin
Inspectrice

Direction du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

M^e Mylène Demers
Directrice

Aline Patenaude, CPA
Directrice adjointe et responsable des finances

M^e Éliane Jetté
Avocate-analyste au service des sinistres

M^e Daphné Ménard
Avocate-analyste au service des sinistres

Nancy Leduc
Adjointe administrative aux réclamations

Sophie Montreuil
Adjointe administrative aux réclamations

Samia Boukhrissi
Adjointe juridique

Véronique LeBrun
Adjointe administrative à la souscription

Mira Hamidi
Adjointe à la direction

Alexandra Ferreira Hébert
Commis de bureau

Nathalie Paul-Hus, CPA
Technicienne comptable

Latifa Ouidadi
Secrétaire-réceptionniste

D^r François Boulanger
Enquêteur

D^r Luc Gaudreault
Enquêteur

D^{re} Julie Normandeau
Enquêtrice

Comité de la formation des dentistes

Le comité de la formation des dentistes est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des dentistes, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Par qualité de la formation, on entend l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession de dentiste.

Le comité considère, à l'égard de la formation :

1. les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement qui mènent à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
2. les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialiste qui peuvent être imposées par un règlement du conseil d'administration, comme un stage ou un examen professionnel;
3. les normes d'équivalence de diplôme ou de formation prévues par règlement du conseil d'administration et donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le comité n'a tenu aucune réunion.

COMPOSITION DU COMITÉ

D^r Farid Amer-Ouali
Ordre des dentistes
du Québec

D^{re} Céline Messier
Ordre des dentistes
du Québec

D^r Robert Durant
Bureau de coopération
interuniversitaire

D^{re} Elham Emami
Bureau de coopération
interuniversitaire

M^{me} Marie-Claude Riopel
Ministère de l'Enseignement
supérieur

Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

Toutefois, l'examen de la conformité du programme de médecine dentaire aux exigences de compétences est effectué par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

Reconnaissance des équivalences

Bureau national d'examen dentaire du Canada

Le Bureau national d'examen dentaire (BNED) du Canada est responsable d'établir et de maintenir des normes de compétences nationales pour les dentistes exerçant au Canada. Il administre, pour le compte de chaque organisme de réglementation provincial canadien, les évaluations du processus de reconnaissance d'équivalence.

Comité d'examens et d'agrément dentaires

Le comité d'examens et d'agrément dentaires est un comité consultatif qui seconde les instances de l'Ordre dans le cadre du processus d'accès à la profession. Il est en outre responsable de vérifier les protocoles des examens du processus de certification et du processus de reconnaissance d'équivalence administrés par le BNED, de formuler les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre en ce qui concerne leur adoption et de participer au processus de nomination des dentistes représentant l'Ordre pour agir à titre d'examineurs au BNED. Le comité examine toutes les demandes de reconnaissance d'équivalence de formation ou de diplôme et formule les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre.

Le comité est également responsable de l'étude des candidatures et de la formulation de recommandations en ce qui concerne la reconnaissance de maîtres de stage dans le cadre de l'application du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

COMPOSITION DU COMITÉ

D^{re} Lise Payant, présidente
D^{re} Brigitte Bouchard
D^{re} Adrienne Miller
D^{re} Véronique Sarrazin
M^{me} Françoise Rollin

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité d'examens et d'agrément dentaires a tenu 6 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire.

Comité d'admission

Le comité d'admission est formé conformément à l'article 62.1 du Code des professions. Il est également formé aux fins visées par les règlements pris en vertu des paragraphes c.1 et c.2 de l'article 93 du Code des professions.

Le mandat du comité d'admission est le suivant :

- En vertu d'une délégation du conseil d'administration confiée conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance, examiner les demandes d'obtention de permis d'exercice de la profession de dentiste qui peuvent être décidées sur la base des dossiers de candidature, à l'exception de celles visées à l'article 42.4 du Code des professions.
- Délivrer les permis d'exercice et certificats de spécialiste en conformité avec les exigences et conditions prévues dans les divers règlements de l'Ordre.

COMPOSITION DU COMITÉ

D^{re} Laurie St-Pierre,
présidente

D^r Normand Bach

D^r Éric Normandeau

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité d'admission a tenu 11 réunions ordinaires et 6 réunions extraordinaires.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation			
Demandes	Nombre de personnes concernées		
	Diplôme ou formation obtenu		
	Au Québec	Hors du Québec ¹	Hors du Canada
Pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Reçues au cours de l'exercice	0	7	36
Ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition ²	0	7	36
Ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle ²	0	0	0
Refusées au cours de l'exercice	0	0	0
Pendantes au 31 mars de l'exercice	0	0	0

¹ Mais au Canada.

² Les données présentées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

Exigences complémentaires imposées dans le cadre d'une reconnaissance partielle

Aucune demande de reconnaissance d'une équivalence du diplôme ou de la formation n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre a un règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	3	0
Égalité entre les hommes et les femmes	0	3
Gestion de la diversité ethnoculturelle	2	1

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

Au Canada, plusieurs organisations veillent à l'évaluation des qualifications professionnelles. La Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire a constitué un groupe de travail qui examine les compétences requises pour exercer la profession de dentiste au Canada.

Des référentiels de compétences sont élaborés et tenus à jour par l'Association canadienne des facultés dentaires du Canada. Pour sa part, la Commission d'agrément dentaire du Canada élabore et tient à jour des listes de compétences pour les programmes universitaires des 1^{er} et 2^e cycles, qui sont en adéquation avec les normes établies pour exercer la profession au Canada.

Le Bureau national d'examen dentaire du Canada est, quant à lui, responsable d'établir et de maintenir des normes de compétence nationales pour les dentistes exerçant au Canada. Il administre également, pour le compte de chaque organisme de réglementation provincial, les évaluations du programme de reconnaissance d'équivalence.

Grâce à ces organisations qui possèdent toutes les connaissances requises et une vaste expertise, l'évaluation des compétences répond aux critères en lien avec l'équité pour les candidats à l'exercice de la profession et la protection du public.

Il y a plus de 10 ans, l'Ordre des dentistes du Québec a conclu un Arrangement avec le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la France en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, ce qui permet la mobilité des professionnels entre les deux territoires.

Depuis de nombreuses années, la Commission d'agrément dentaire du Canada et la Commission d'agrément dentaire de l'Association dentaire américaine ont développé et continuent d'approuver les exigences des programmes d'enseignement universitaire canadiens et américains des 1^{er} et 2^e cycles, donnant droit à une réciprocité de reconnaissance d'équivalence de diplôme.

Par ailleurs, les candidats détenteurs d'un doctorat en médecine dentaire obtenu à l'extérieur du Canada ou des États-Unis peuvent bénéficier de formations d'appoint offertes par des universités canadiennes et d'un programme d'accompagnement lié aux évaluations du processus de reconnaissance d'équivalence ou aux examens de spécialité dentaire.

Révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Indemnisation

Montant maximal pouvant être versé en indemnisation

	Montant
À un réclamant par rapport à un même membre	10 000 \$
À l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	50 000 \$

Réclamations

	Nombre de réclamations	Nombre de membres concernés
Réclamations pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0	0
Réclamations reçues au cours de l'exercice	16	2
Réclamations acceptées en totalité au cours de l'exercice	1	1
Réclamations acceptées en partie au cours de l'exercice (au total)	7	1
Réclamations acceptées en partie parce que le montant réclamé excède la limite prescrite à un réclamant par rapport à un même membre	0	0
Réclamations acceptées en partie parce que le montant réclamé excède la limite prescrite à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	0	0
Réclamations acceptées en partie pour toute autre raison ¹	7	1
Réclamations refusées au cours de l'exercice (au total)	8	2
Réclamations refusées parce qu'elles n'ont pas été déposées dans le délai de traitement prévu au règlement de l'Ordre ²	0	0
Réclamations refusées parce que le réclamant a remis des sommes ou des biens à un membre à des fins illicites	0	0
Réclamations refusées parce que le réclamant savait ou aurait dû savoir que les sommes ou les biens seraient utilisés à des fins inappropriées	0	0
Réclamations refusées pour toute autre raison ¹	8	2
Réclamations pendantes au 31 mars de l'exercice	0	0

¹ Certaines réclamations ont été acceptées ou refusées, en totalité ou en partie, considérant que celles-ci portaient sur des dommages et/ou sur des sommes utilisées, en totalité ou en partie, par les membres à des fins pour lesquelles celles-ci leur avaient été remises.

² Par délai de traitement, on entend le délai entre la date de réception de la réclamation et la date où a été communiquée la décision à la personne réclamante.

Traitement des réclamations	
	Nombre de réclamations
Dans un délai de quatre mois ou moins	0
Dans un délai de plus de quatre mois	16

Montant des réclamations et indemnités versées	
	Montant
Réclamations reçues au cours de l'exercice	117 168,63 \$
Indemnités versées aux réclamations acceptées en totalité au cours de l'exercice	2 832,00 \$
Réclamations acceptées en partie au cours de l'exercice	42 220,63 \$
Indemnités versées aux réclamations acceptées en partie au cours de l'exercice	17 104,90 \$
Réclamations refusées au cours de l'exercice	72 116,00 \$

Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession

Législation et réglementation de l'Ordre

Au cours du présent exercice, le Règlement sur l'inspection professionnelle des dentistes a fait l'objet d'une refonte en profondeur. Cette refonte a mené à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement le 28 août 2025, date à laquelle a aussi été lancé le nouveau programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de l'Ordre.

Une mise à jour importante a été apportée aux règlements suivants au cours des exercices précédents :

- Projet de règlement sur les normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances, verbales ou écrites, faites par un dentiste : la modification à ce règlement a pour objet de fixer les normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances faites par un dentiste et s'inscrit dans le cadre de la mise en application de la loi 15. Les sections I à III du projet de règlement viennent définir et encadrer les ordonnances individuelles. Le projet introduit le concept d'ordonnances collectives et la section IV en établit le cadre. Le règlement précise aussi les exigences en regard des modes de communication des ordonnances individuelles.
- Projet de règlement sur les activités pouvant être exercées par une assistante ou un assistant dentaire : ce projet vise à autoriser les assistantes et assistants dentaires à exercer certaines activités professionnelles.

L'examen de ces deux projets de règlement avait été suspendu par l'Office des professions du Québec durant les travaux qui ont conduit à la publication du *Guide explicatif interordres sur l'application de la loi 15*. Les travaux ont repris depuis l'entrée en vigueur du guide, suivant les modifications au Code des professions et autres lois dans le domaine buccodentaire.

- Code de déontologie des dentistes : adopté en 1981, ce dernier n'a fait l'objet d'aucune modification depuis 2008; un exercice de mise à jour s'imposait donc. Le projet de code proposé ne change pas les modèles de pratique établis, mais précise certaines obligations de manière plus claire et plus structurée. Inspirée des principes fondamentaux de déontologie médicale, la réforme du Code de déontologie des dentistes s'appuie sur des valeurs susceptibles de donner aux dentistes un cadre déontologique plus actuel. Le projet de code véhicule notamment des notions de promotion de la santé, de respect et d'intégrité de la personne et d'éducation. Suivant les commentaires reçus et l'analyse préliminaire de l'Office, les travaux se sont poursuivis et un nouveau projet sera soumis.

Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

L'Ordre soutient l'exercice de la profession, notamment par l'élaboration, la révision et la publication de guides et de lignes directrices. Ces travaux ont été menés tant de manière autonome qu'en collaboration avec des instances et des partenaires professionnels divers.

Documents publiés

- Guide explicatif interordres : ce guide favorise une compréhension commune de la loi 15 de 2020 portant sur des modifications au Code des professions et autres lois dans le domaine buccodentaire.
- Guide sur l'utilisation des toxines botuliques de type A (BoNT/A) et des agents de comblement : des mises à jour et des précisions ont été apportées à certaines sections.
- Lignes directrices sur le contrôle des infections et le retraitement des dispositifs médicaux : des mises à jour ont été apportées à certaines sections.

Consultations et collaborations

- Des consultations ont été menées concernant un projet de lignes directrices en matière de sédation consciente.

Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

À la suite de questions soulevées par les membres, l'Ordre a apporté des modifications au guide sur l'utilisation des toxines botuliques de type A (BoNT/A) et des agents de comblement, puis en a informé ses membres.

L'Ordre a également communiqué des mises à jour aux lignes directrices sur le contrôle des infections et le retraitement des dispositifs médicaux.

Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

Au cours de l'exercice, l'Ordre a mené des travaux relatifs au référentiel de compétences dans la spécialité de la parodontie.

Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

L'Ordre a poursuivi ses efforts visant à soutenir ses membres dans l'exercice de leur profession, notamment par la prestation de services d'accompagnement, la participation à des forums d'échange ainsi que la mise en place de mécanismes de soutien adaptés aux différentes réalités professionnelles.

Soutien offert aux membres

L'Ordre a continué de répondre aux demandes d'information et d'accompagnement formulées par les dentistes par téléphone et par courriel. Ces interventions portaient principalement sur des questions relatives à l'application des normes professionnelles, à la gestion des obligations réglementaires, à la tenue de dossiers ainsi qu'à des enjeux liés à l'organisation de la pratique. Dans une perspective d'amélioration continue de l'expérience des membres, des ressources internes ont été mobilisées afin d'assurer de répondre aux demandes dans des délais rapides et adaptés aux besoins exprimés.

Par ailleurs, l'Ordre offre du soutien aux dentistes faisant face à des difficultés personnelles ou médicales susceptibles d'affecter leur pratique, notamment au moyen d'un programme de suivi individualisé (PSI), qui vise à accompagner les membres de manière confidentielle et personnalisée.

Groupes et forums de discussion

L'Ordre a également pris part à différents groupes d'échange et forums interprofessionnels, dont des initiatives visant à favoriser le partage d'expertise entre ordres et à identifier des enjeux communs liés à l'exercice de la profession. Ces espaces de discussion ont permis d'aborder des questions relatives à l'organisation des services professionnels, à l'évolution des pratiques ainsi qu'aux mécanismes d'inspection et d'encadrement.

De plus, la participation de l'Ordre à des tables de collaboration et à des rencontres interordres a contribué à enrichir les réflexions et à soutenir les membres dans l'adaptation aux transformations du secteur de la santé, notamment en matière de normes, de pratiques et d'innovation.

Inspection professionnelle

Le mandat du comité d'inspection professionnelle s'inscrit à l'intérieur de la fonction principale de l'Ordre, soit la protection du public. De façon plus précise, le mandat du comité a été défini par le conseil d'administration, conformément à la loi dans ce domaine, de la manière suivante :

- Définir les objectifs de l'inspection professionnelle à court, moyen et long terme.
- Suggérer un programme et un mode de sélection des cabinets de généralistes et de spécialistes à visiter et en assurer la réalisation.
- Informer tous les dentistes des lacunes relevées lors de la visite relative au programme de surveillance générale et les inciter à les corriger, le cas échéant.
- Établir des priorités quant à la sélection des bureaux à visiter en tenant compte des objectifs stratégiques déterminés par le conseil d'administration ou par le comité exécutif.
- Codifier les lacunes les plus souvent relevées.
- Évaluer les ressources humaines et financières nécessaires pour réaliser ce mandat.

COMPOSITION DU COMITÉ

D^r Stefan Haas-Jean,
président

D^r Francis Tassé,
administrateur élu

D^{re} Christine Nadeau

D^{re} Mireille Savoie

M^{me} Gisèle Gadbois,
administratrice nommée

D^{re} Nathalie Morin,
membre substitut

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité d'inspection professionnelle a tenu 7 réunions ordinaires et adopté 2 résolutions électroniques.

Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle

En 2025, le conseil d'administration, à la suite d'une modification réglementaire, a nommé un responsable de l'inspection professionnelle conformément à l'article 90 du Code des professions. La personne nommée s'est vu déléguer les pouvoirs du comité d'inspection professionnelle en vertu des articles 55, 112 et 113 du Code.

Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle

D^r Frédérick Ferron

Inspecteurs	Nombre
Inspecteurs à temps plein	2
Inspecteurs à temps partiel	3

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le programme d'inspection professionnelle 2025-2026 propose une inspection qui se déroule en deux temps : d'abord une évaluation de la compétence professionnelle clinique, réalisée en recourant à divers outils d'analyse (p. ex. questionnaire préinspection, entrevue avec le membre, révision de dossiers patients), puis une évaluation de la tenue du cabinet. Ces deux volets se déroulent de façon asynchrone et indépendante, c'est-à-dire qu'ils ont lieu à des moments différents, l'intervalle entre les deux pouvant être variable.

Le programme prévoit la sélection annuelle d'environ 500 dentistes (soit près de 10 % des membres inscrits au tableau de l'Ordre et en pratique active) qui feront l'objet d'une inspection professionnelle. De ce nombre, 350 dentistes (75 % du total) seront sélectionnés en fonction de facteurs de risque prévus au programme de surveillance générale de l'exercice. Les 150 autres dentistes (25 %) seront sélectionnés de façon aléatoire, selon l'intervalle écoulé depuis la dernière inspection.

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières	
	Nombre de membres concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	26
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	522
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	522
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	522
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	498
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	24

Bilan des inspections professionnelles

Synthèse des observations issues des inspections professionnelles

» Tenue des dossiers

- Absence de consignation ou consignation trop succincte au dossier d'éléments pertinents à l'examen, au traitement ou au suivi
- Absence de signature aux entrées faites au dossier
- Formulaire de collecte de données incomplet
- Histoire médicale incomplète : absence de la date/signature, histoire non investiguée, absence de mise à jour aux rappels
- Absence de la raison de la consultation inscrite au dossier (plainte principale)
- Relevé d'opération ou détail du protocole incomplet

» Tenue du cabinet

- Disposition des déchets biomédicaux qui ne respecte pas la réglementation
- Médicaments sur ordonnance qui ne sont pas sous clé ou consignés dans un registre
- Absence de certains éléments requis dans la trousse d'urgence
- Date de péremption échue pour certains éléments de la trousse d'urgence

» Radiologie

- Permis d'exploitation de laboratoire de radiologie diagnostique spécifique échoué
- Qualité d'image non diagnostique
- Règle ALARA non respectée
- Choix erroné d'imagerie effectuée

- Radiographies non identifiées et/ou non datées
- Quantité et/ou qualité de radiographies insuffisantes dans certaines disciplines

» Diagnostic

- Absence partielle ou complète des tests diagnostiques requis
- Interprétation erronée ou incomplète de résultats d'examen ou de tests diagnostiques
- Absence de diagnostic
- Diagnostic imprécis ou erroné
- Prise en charge non appropriée suivant la pose d'un diagnostic
- Dans une pratique de groupe, absence de confirmation par écrit du diagnostic de son collègue avant l'exécution d'un traitement
- Examen extrabuccal et/ou intrabuccal absents ou incomplets

» Plan de traitement

- Absence de plan de traitement ou plan de traitement incomplet
- Absence de plans de traitement alternatifs et de leur consignation au dossier
- Plan de traitement inapproprié ou disproportionné en rapport avec les besoins du patient
- Compétence inappropriée en regard de la complexité des traitements envisagés

» Consentement

- Absence de consentement
- Consentement non documenté

» Traitements

- Traitements qui ne respectent pas les normes généralement reconnues
- Prescription d'antibiotiques inappropriée ou disproportionnée en rapport avec les besoins du patient
- Suivi absent ou incomplet

» Contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux

- Fréquence de vérification des équipements non respectée
- Protocoles de retraitement des dispositifs médicaux non respectés
- Utilisation non conforme de fournitures et produits servant au contrôle des infections
- Utilisation de produits non homologués
- Unité de retraitement des dispositifs médicaux non conforme aux normes

» Délégation d'actes

- Délégation d'actes ne pouvant être délégués à d'autres professionnels ou à des non-professionnels
- Délégation d'actes sans encadrement approprié

» Détention de sommes

- Non-respect de la réglementation sur la détention de sommes par les dentistes

Inspections de suivi

	Nombre de membres concernés
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	75
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	36
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	50
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	69

Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommiss

	Nombre de membres concernés
Membres détenant un compte en fidéicommiss au 31 mars	96
Membres ayant fait l'objet d'une inspection des livres et registres et des comptes en fidéicommiss au cours de l'exercice	10

Inspections portant sur la compétence professionnelle

	Nombre de membres concernés
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	48
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	53
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	46
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	35

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence			
01 Bas-Saint-Laurent	0	0	17
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0	28
03 Capitale-Nationale	0	0	37
04 Mauricie	0	0	10
05 Estrie	0	0	17
06 Montréal	0	0	287
07 Outaouais	0	0	24
08 Abitibi-Témiscamingue	0	0	12
09 Côte-Nord	0	0	4
10 Nord-du-Québec	0	0	1
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	9
12 Chaudière-Appalaches	0	0	14
13 Laval	0	0	25
14 Lanaudière	0	0	16
15 Laurentides	0	0	19
16 Montérégie	0	0	178
17 Centre-du-Québec	0	0	4
Hors Québec	0	0	0
Total	0	0	702

Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Nombre d'observations présentées par des membres visés par une recommandation de suivre avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle	Nombre de membres différents visés
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu au retrait de la recommandation	5
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation amendée	0
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à la recommandation initiale	6

Nombre de membres visés par des recommandations du comité d'inspection professionnelle adressées, au cours de l'exercice, au conseil d'administration ou au comité exécutif ou par des recommandations de la personne responsable de l'inspection professionnelle adressées, au cours de l'exercice, au comité d'inspection professionnelle	Nombre de membres visés
Un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	4

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Nombre de membres ayant suivi, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration, le comité exécutif ou le comité d'inspection professionnelle	Nombre de membres concernés
Membres ayant réussi	13
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration	0
Toute autre conséquence	0

Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au Bureau du syndic

	Nombre de membres concernés
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic au cours de l'exercice	4

Formation continue

État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

Conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des dentistes (Règlement), les membres de l'Ordre doivent accumuler un minimum de 90 unités de formation continue (UFC) au cours de chaque période de référence de trois ans.

La date du 31 mars 2026 marque la fin de la période de référence en cours, laquelle s'étendait du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026.

Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre

L'Ordre propose une partie de l'offre de formation continue par l'intermédiaire de son portail Dentoform et des Journées dentaires internationales du Québec. Cette responsabilité est également partagée avec différents organismes externes, qui contribuent à diversifier et à enrichir les formations accessibles aux membres.

Dispenses de formation continue

Le Règlement prévoit que les membres de l'Ordre peuvent obtenir une dispense d'UFC dans certaines circonstances particulières. Lorsqu'une dispense est accordée, le nombre d'UFC exigées est alors ajusté en fonction du nombre de mois complets restants dans la période de référence en cours.

	Nombre
Demandes reçues au cours de l'exercice	59
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	59
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

Sanctions découlant du défaut de se conformer au Règlement

Le Règlement prévoit l'envoi d'un avis de défaut à tout membre qui ne respecte pas les exigences en matière de formation continue. Cet avis précise la nature du manquement, le délai accordé pour y remédier, ainsi que les sanctions possibles en cas de non-conformité dans le délai imparti.

Si la situation n'est pas régularisée dans le délai fixé, l'Ordre peut procéder à la radiation du membre, après lui avoir offert la possibilité de présenter ses observations par écrit.

Au cours de l'exercice 2025-2026, aucune sanction n'a été appliquée pour non-respect des exigences prévues par le Règlement.

Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Le conseil d'administration veille à ce que des activités de formation continue en éthique et en déontologie soient offertes aux membres de l'Ordre. Au cours de l'exercice, trois formations ont été proposées : « Tenue de dossiers : cadre légal et bonnes pratiques », « Colloque OHDQ – La modernisation de la profession : rétrospective des 5 dernières années et concepts clés » et « Déontologie et responsabilité professionnelle : savez-vous les distinguer? ». Ces formations, offertes par l'Ordre, sont de nature facultative.

Autres activités relatives à la formation continue des membres



Journées dentaires internationales du Québec

Les Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ), le congrès annuel de l'Ordre des dentistes du Québec, rassemblent chaque année les professionnels du milieu buccodentaire autour d'un programme riche en formation continue, en perfectionnement et en occasions de réseautage.

L'édition de mai 2025, tenue sur cinq jours, a accueilli

11 259 participants,

confirmant la place qu'occupent les JDIQ dans le développement professionnel des dentistes.

La planification scientifique et la logistique de l'événement sont assurées par le comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire, garantissant la qualité et la pertinence des contenus offerts.



Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire a tenu 7 réunions.

COMPOSITION DU COMITÉ

D^{re} Christine Nadeau,
présidente

D^r Martin Chartier

D^r André Chartrand

D^r Stéfan Haas-Jean

D^r Nicolas Laliberté

D^r Jonathan Lang

D^{re} Véronic Sarrazin

D^r Thomas Thong
Nguyen, membre du
conseil d'administration

D^r Philippe Wang

Activités obligatoires

Titre de l'activité	Durée	Nombre de membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de membres l'ayant suivie depuis le lancement	Mode de diffusion
Formation obligatoire en éthique et déontologie	4 h	337	5 175	En ligne
Formation obligatoire sur l'apnée du sommeil	6 h	65	4 301	En ligne
Mandatory sleep apnea course	6 h	28	810	En ligne

Activités facultatives

Titre de l'activité	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres l'ayant suivie	Nombre de non-membres l'ayant suivie	Nombre total de participants/visionnements	Mode de diffusion
Congrès de l'Ordre des dentistes du Québec (JDIQ) – Du 27 mai au 1 ^{er} juin 2025	110	423	2 484	8 775	11 259	En salle – Palais des congrès
Tournée de l'Ordre 2025-2026 – Éclairage sur les dossiers qui touchent votre pratique	3	3,5	1 460	21	1 526	Webinaire
Tenue de dossiers	5	4	100	S. O.	100	Webinaire

Activités facultatives

Titre de l'activité	Durée	Nombre de membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre de non-membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de non-membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre total de visionnements	Mode de diffusion
Loi 25 – Nouveautés concernant la gestion et la protection des renseignements personnels – Quels sont les impacts dans votre pratique?	1 h	140	1 047	2	3	1 050	En différé
Règlement sur la détention des sommes – Application quotidienne	2,5 h	89	267	2	2	269	En différé
Protocole de prévention et de contrôle des infections de A à Z	3 h	490	1 090	20	72	1 162	En ligne
Nouvelle classification et gestion de la carie dentaire	5 h	505	1 770	40	74	1 844	En ligne
Précis d'endodontie pour des résultats prévisibles	6 h	279	2 759	2	4	2 763	En différé
Indépendance professionnelle	1,5 h	1 357	2 265	3	4	2 269	En ligne

Activités facultatives (suite)

Titre de l'activité	Durée	Nombre de membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre de non-membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de non-membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre total de visionnements	Mode de diffusion
La parodontie au quotidien : prévenir, détecter et traiter	6 h	286	1 993	5	10	2 003	En différé
Utilisation sécuritaire et efficace des appareils de radiographie dentaire portatifs (ARDP) en établissements	2 h	14	22	7	12	34	En différé
Les urgences médicales en cabinet dentaire	7 h	261	1 782	0	0	1 782	En ligne
Utilisation judicieuse des opioïdes dans le traitement de la douleur aiguë à l'intention des dentistes	2 h	223	1 849	0	0	1 849	En ligne
Tenue de dossiers : cadre légal et bonnes pratiques	4 h	1 528	1 528	8	8	1 536	En ligne
Colloque OHDQ – La modernisation de la profession : rétrospective des 5 dernières années et concepts clés	1,25 h	401	401	0	0	401	En différé
Déontologie et responsabilité professionnelle : savez-vous les distinguer?	1,5 h	1 256	1 256	0	0	1 256	En ligne
Tournée de l'Ordre 2024-2025 – Retrouver le plaisir de la prothèse amovible, et rendre un meilleur service à notre population québécoise	5 h	196	271	0	1	272	En différé
Tournée de l'Ordre 2020-2021 – La nouvelle classification des conditions et maladies parodontales et péri-implantaires : quoi de neuf? Quoi de plus?	6 h	170	1 952	10	17	1 969	En différé
Tournée de l'Ordre 2022-2023 – Une pratique tournée vers l'avenir : les nouveautés en pharmacothérapie dentaire	3,5 h	114	643	0	0	643	En différé
Tournée de l'Ordre 2023-2024 : les incrustations en céramique	3,5 h	161	556	0	1	557	En différé
JDIQ 2025 – La TPV : thérapie pulpaire vitale : la gestion de la pulpite symptomatique des dents permanentes	2,5 h	176	176	0	0	176	En différé
JDIQ 2025 – Prévention et gestion des complications prosthodontiques dans le traitement des implants dentaires ostéo-intégrés	2,5 h	70	70	0	0	70	En différé
JDIQ 2025 – L'inflammation gingivale et son impact sur la santé générale	2,5 h	114	114	2	2	116	En différé
JDIQ 2025 – Santé dentaire et diètes populaires : ce qu'il faut savoir	2,5 h	71	71	3	3	74	En différé
JDIQ 2025 – Quick Enhancements with Composite Bonding	2,5 h	32	32	0	0	32	En différé
JDIQ 2025 – Implant Maintenance Therapy 101 for the Dental Team: Newest Must Know Techniques for Predictable Implant Maintenance and Longevity	2,5 h	61	61	1	1	62	En différé

Activités facultatives (suite)

Titre de l'activité	Durée	Nombre de membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre de non-membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de non-membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre total de visionnements	Mode de diffusion
JDIQ 2025 – Clinical Update: Developmental Anomalies and Oral Pathology in Children	2,5 h	58	58	0	0	58	En différé
JDIQ 2025 – Vivre un procès simulé : quand la fiction rencontre la formation	2,5 h	37	37	1	1	38	En différé
JDIQ 2025 – Facing Your Fears: How to Slay Class II Composites	2,5 h	105	105	0	0	105	En différé
JDIQ 2025 – Peri-Implant Disease: Diagnoses, Management, Maintenance	2,5 h	54	54	0	0	54	En différé
JDIQ 2025 – Who's Failing? Implants or Us?	2,5 h	42	42	0	0	42	En différé
JDIQ 2025 – Achieving Esthetic Indirect Restorations Built to last: A step-by-step approach with the end in mind	2,5 h	90	90	0	0	90	En différé
JDIQ 2025 – What's New in Pediatric Dentistry	2,5 h	38	38	1	1	39	En différé
JDIQ 2025 – Syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil : un enjeu médical majeur	2,5 h	54	54	1	1	55	En différé
JDIQ 2025 – Briller avec l'IA : quand technologie et expertise s'unissent	2,5 h	135	135	0	0	135	En différé
JDIQ 2025 – Mieux comprendre et évaluer les enjeux orthodontiques pour le dentiste généraliste	2,5 h	99	99	1	1	100	En différé
JDIQ 2025 – Better, Faster, Stronger: Tips to Up Your Game in Direct Restorative	2,5 h	123	123	0	0	123	En différé
JDIQ 2025 – Tips and Tricks to Make Your Practice Senior Friendly	2,5 h	29	29	0	0	29	En différé
JDIQ 2025 – 10 Clinical-Pathologic & Radiologic Diagnoses Every Dentist Should Know	2,5 h	226	226	1	1	227	En différé
JDIQ 2025 – Collaboration with medicine: What it looks like in a busy practice	2,5 h	48	48	0	0	48	En différé
JDIQ 2025 – Dysfonctionnements temporo-mandibulaires et troubles du sommeil : un modèle d'interaction	2,5 h	102	102	0	0	102	En différé
JDIQ 2025 – S'inspirer du marketing social pour augmenter l'efficacité des stratégies de promotion de la santé buccodentaire	2,5 h	24	24	0	0	24	En différé
JDIQ 2025 – Microbial Marvels: Navigating the Oral Ecosystem	2,5 h	26	26	0	0	26	En différé
JDIQ 2025 – Tips and Tricks for Treating Kids	2,5 h	43	43	0	0	43	En différé
JDIQ 2025 – Sauver ou visser?	2,5 h	120	120	0	0	120	En différé

Activités facultatives (suite)

Titre de l'activité	Durée	Nombre de membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre de non-membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de non-membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre total de visionnements	Mode de diffusion
JDIQ 2025 – A four-step maintenance visit protocol will make doctor, hygienist and your patients happier!	2,5 h	82	82	0	0	82	En différé
JDIQ 2025 – Médicaments, grossesse et allaitement : guide pratique pour les soins dentaires	2,5 h	96	96	0	0	96	En différé
JDIQ 2025 – Biofilm Management; Are we at a Tipping Point with GBT?	2,5 h	55	55	0	0	55	En différé
JDIQ 2025 – Prévention des douleurs aux poignets, aux poignets et aux coudes	2,5 h	84	84	2	2	86	En différé
JDIQ 2025 – Programme VERT des cliniques dentaires	2,5 h	40	40	1	1	41	En différé
JDIQ 2025 – The D's of Pedo: Diseases, Disabilities and Sleep Disordered Breathing	2,5 h	28	28	0	0	28	En différé
JDIQ 2025 – De la consultation à la conception : le flux numérique au service du duo dentiste-prothésiste	2,5 h	50	50	0	0	50	En différé

Activités facultatives¹ (suite)

Titre de l'activité	Durée	Nombre de membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre de non-membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de non-membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre total de visionnements	Mode de diffusion
JDIQ 2024 – Algorithme de traitements multidisciplinaires des désordres temporo-mandibulaires : le diagnostic (conférence/panel) (parties 1 et 2)	5 h	22	130	1	3	133	En différé
JDIQ 2024 – Anticiper l'avenir : pour une prise en charge optimale des patients en perte d'autonomie	2,5 h	12	62	0	0	62	En différé
JDIQ 2024 – Diagnostics dentaires en orthodontie	2,5 h	17	118	0	4	122	En différé
JDIQ 2024 – Digitally Fabricated Complete Dentures: Not your Grandma's Denture Anymore!	2,5 h	11	42	0	0	42	En différé
JDIQ 2024 – Endodontic Excellence: Tips and Tricks for Predictable Success	2,5 h	10	66	0	0	66	En différé
JDIQ 2024 – Gestion de la douleur et des patients médicalement complexes : cas pratiques adaptés en cabinet	2,5 h	14	66	0	1	67	En différé

¹ Les conférences de l'édition 2024 des JDIQ sont restées accessibles jusqu'au 30 septembre 2025. Elles ont ensuite été retirées pour permettre la mise en ligne des enregistrements du congrès 2025.

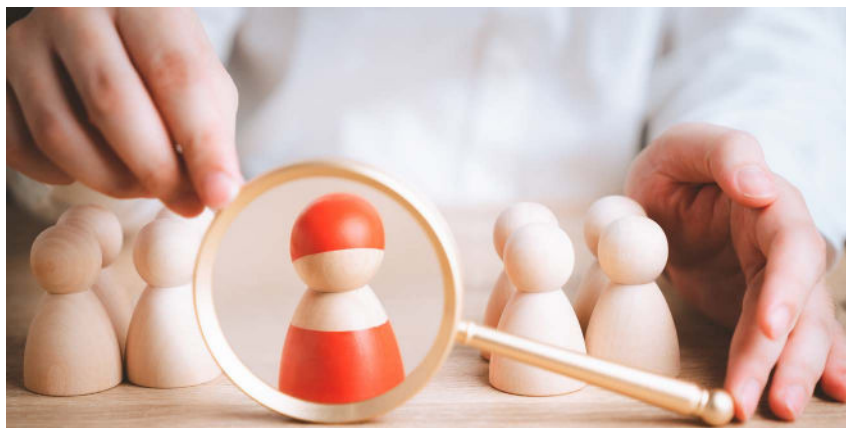
Activités facultatives¹ (suite)

Titre de l'activité	Durée	Nombre de membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre de non-membres l'ayant suivie en 2025-2026	Nombre de non-membres l'ayant suivie depuis le lancement	Nombre total de visionnements	Mode de diffusion
JDIQ 2024 – J'ai une « migraine », mais mon physio veut me piquer la mâchoire et le cou?	2,5 h	9	58	0	1	59	En différé
JDIQ 2024 – La médecine du sommeil et le dentiste : les enjeux d'une collaboration pluridisciplinaire	2,5 h	18	18	0	0	18	En différé
JDIQ 2024 – La personnalisation des soins au cœur de la motivation!	2,5 h	3	31	1	3	34	En différé
JDIQ 2024 – La réalité d'une poursuite judiciaire : seriez-vous un témoin modèle?	2,5 h	5	36	0	0	36	En différé
JDIQ 2024 – La télédentisterie : comment ça marche?	2,5 h	2	27	0	0	27	En différé
JDIQ 2024 – Le pathologiste buccal, une bouée de sauvetage	2,5 h	7	90	1	1	91	En différé
JDIQ 2024 – Leadership, High Performance, and Mindset Mastery	2,5 h	2	14	0	0	14	En différé
JDIQ 2024 – Les outils digitaux pour le traitement implantaire du patient édenté	2,5 h	8	27	0	0	27	En différé
JDIQ 2024 – Oral Inflammation and Links to Systemic Diseases: Periodontal Care with a Focus on "Oral Inflammatory Load" Reduction	2,5 h	5	30	0	0	30	En différé
JDIQ 2024 – Traitement des parodontites sévères : du diagnostic à l'application des guidelines	2,5 h	7	42	0	3	45	En différé
JDIQ 2024 – Utilisation de l'intelligence artificielle en dentisterie : tendances cliniques actuelles et avancées de la recherche	2,5 h	13	45	0	0	45	En différé
JDIQ 2024 – Votre patient d'ATM ne dort pas	2,5 h	7	45	0	1	46	En différé
JDIQ 2024 – Why Bioethics Matters in Dentistry: Foundations, Principles, and Cases	2,5 h	19	19	0	0	19	En différé

¹ Les conférences de l'édition 2024 des JDIQ sont restées accessibles jusqu'au 30 septembre 2025. Elles ont ensuite été retirées pour permettre la mise en ligne des enregistrements du congrès 2025.

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic voit à la bonne conduite des activités requises pour permettre à l'Ordre des dentistes du Québec de remplir le mandat qui lui est conféré par le Code des professions. Ainsi, le syndic et les syndics adjoints peuvent faire enquête lorsqu'ils sont informés de la possibilité qu'un dentiste ait commis une infraction aux lois professionnelles et aux règlements d'application de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.



SYNDIC

D^r Mario Mailhot

SYNDICS ADJOINTS

D^r Martin Brochu

D^r Sébastien Greiche

D^r Ngoc Minh Lam

D^r Jean-Charles
Létourneau

D^r Dominic Massé

D^{re} Martine Masson
(à temps partiel)

D^{re} Helen Mpantis

D^r Stéphane Parent

D^{re} Mélanie Verreault
(depuis le 18 août 2025)

Composition du Bureau du syndic

Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2026	Nombre	
	À temps plein	À temps partiel
Syndics	1	0
Syndics adjoints	7	0
Syndics correspondants	0	0

Traitement de l'information avant le processus d'enquête

	Nombre
Demandes d'information ou signalements adressés au Bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel)	4 538
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	181

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic	
	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	492
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	490
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	392
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (p. ex. employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie du Québec)	11
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	16
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	11
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	60
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	418
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	400
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	119
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	65
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	58
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	158
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	582

Décisions rendues par le Bureau du syndic

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	15
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	385
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	6
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	70
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	13
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	228
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	10
Enquêtes autrement fermées ¹	58

¹ La protection du public n'est pas en jeu ou autres circonstances spéciales : décès ou cessation définitive du membre visé, retrait de la demande d'enquête, demande ne justifiant pas la tenue d'une enquête, ancienneté des événements et impossibilité de vérifier les faits, dossier ouvert par erreur.

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndics ad hoc au cours de l'exercice	18

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndicats ad hoc	
	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	3 ¹
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

¹ Deux dossiers avaient été fermés au cours d'un exercice financier antérieur par un syndic ad hoc, mais n'avaient pas été dûment comptabilisés. Quant au troisième dossier, il a été repris par un syndic adjoint du Bureau du syndic et fermé au cours du présent exercice financier.

Décisions rendues par les syndic ad hoc

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (selon le motif principal de ne pas porter plainte) (au total)	1 ¹
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les référer au comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	1 ¹
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées	0

¹ Dossier repris et fermé par un syndic adjoint du Bureau du syndic.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndic ad hoc

	Nombre
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndic ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	13
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndic ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	12
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	26
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndic ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	14
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	1
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'accusation coupable	14
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndic ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	11

Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou les syndicats ad hoc

	Nombre de plaintes concernées par chacune des catégories d'infractions
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	2
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	7
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	3
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	3
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	1
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	0

Formation des membres du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Actes dérogatoires à caractère sexuel	7	1

Conciliation et arbitrage de comptes d'honoraires

Conciliation de comptes d'honoraires	
	Nombre
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total)	30
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 60 jours suivant la réception du plus récent compte ou de la plus récente échéance d'un versement (a. 88, al. 2, par. 1)	30
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé (a. 88, al. 6)	0
Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai	0
Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais	0
Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice	21
Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice	6
Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le demandeur au cours de l'exercice	2
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

Arbitrage de comptes d'honoraires	
	Nombre
Demandes d'arbitrage de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'arbitrage de comptes reçues au cours de l'exercice	1
Demandes d'arbitrage de comptes où il y a eu désistement du demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes d'arbitrage de comptes réglées à la suite d'une entente au cours de l'exercice	0
Ententes entérinées par l'arbitre ou le conseil d'arbitrage	0
Demandes d'arbitrage de comptes dont une sentence arbitrale a été rendue au cours de l'exercice (a. 88, al. 4) (au total)	0
Comptes en litige maintenus	0
Comptes en litige non maintenus (ordonnances de remboursement ou comptes annulés)	0
Demandes d'arbitrage de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Comité de révision des décisions du Bureau du syndic

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte.

Le comité de révision, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces transmis par le syndic ou le syndic adjoint, doit rendre son avis par écrit dans les 90 jours de la demande d'avis à cet effet (art. 123.4). Selon l'article 123.5, le comité de révision, dans son avis, peut :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline;
- suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de terminer son enquête;
- suggérer d'acheminer le dossier au comité d'inspection professionnelle;
- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer le nom de la personne qui peut porter plainte.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité de révision a tenu 5 réunions.

COMPOSITION DU COMITÉ

D^{re} Nelly Chafaï, présidente

D^{re} Cristina Ionescu

D^{re} Danielle Joly

D^{re} Louise Tremblay

M. Adrien Dandavino

M. Pierre Delisle

Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus	
	Nombre
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	10
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	23
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	20
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours (au total)	3
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (total)	32
Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande	32
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Nature des avis rendus par le comité de révision	
	Nombre
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline	31
Suggérant au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	1

Des 31 avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline, 2 suggéraient au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Formation des membres du comité de révision		
Activité de formation au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0

Conseil de discipline

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte déposée par un syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne à l'encontre d'un dentiste relativement à une infraction au Code des professions, à la Loi sur les dentistes, au Code de déontologie des dentistes ou aux règlements pris en application de ces lois. Le conseil est composé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 20 dentistes nommés par le conseil d'administration. Il siège par divisions formées de trois membres, soit le président et deux dentistes.

COMPOSITION DU CONSEIL

D ^r Denis Abergel	D ^r Daniel Lacombe
D ^r Waguih Azer	D ^{re} Josée Landry
D ^r Stéphane Bisson	D ^{re} Catherine Lebeau
D ^{re} Brigitte Bouchard	D ^{re} Adrienne Miller
D ^r José Carlos Bravo Ramos	D ^{re} Marie-Josée Perron
D ^r Louis-Bernard Courchesne	D ^{re} Isabelle Picard
D ^{re} Micheline Daoust	D ^r Jean-Philippe Quimper
D ^{re} Diane Du Cap	D ^{re} Danielle Talbot
D ^{re} Josée-Anne Dulude	
D ^{re} Joanne-Émilie Éthier	
D ^{re} Sylvie Forrest	
D ^r Jean-François Gravel	

SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Priscille Pelletier, secrétaire substitut

Au cours de l'exercice 2025-2026, le conseil de discipline a tenu 22 audiences¹.

¹ Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le mot « audience » fait référence à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre une plainte disciplinaire et la juger. Une audience peut s'échelonner sur plusieurs jours et plusieurs audiences peuvent se tenir dans une même journée. Lorsque plusieurs plaintes disciplinaires concernant un même dentiste sont réunies, celles-ci comptent pour une seule audience.

Plaintes au conseil de discipline	
	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	14
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	12
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	12
Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	14
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	15

Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration

	Nombre
Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a déboursé des sommes d'argent aux fins de porter plainte	0
Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a été victime d'un acte dérogatoire à caractère sexuel, pour couvrir le coût des soins thérapeutiques reliés à cet acte	0
Obliger le professionnel à suivre avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou l'obliger aux deux à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Obliger le professionnel à suivre avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou l'obliger aux deux à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Suivre une formation, une psychothérapie ou un programme d'intervention afin de lui permettre d'améliorer son comportement et ses attitudes et de permettre sa réintégration à l'exercice de la profession	0

Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Formation des membres du conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Actes dérogatoires à caractère sexuel	20	0

Infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles

Enquêtes relatives aux infractions pénales	
	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	8
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	6
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	6
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	2
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	2
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	2
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	12

Poursuites pénales

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

Rôle sociétal de l'Ordre et communications

Communications avec les membres

Collaboration interordres, guides partagés et format adapté aux besoins des membres

Au cours de l'exercice 2025-2026, la Direction des affaires publiques et des communications a diffusé du contenu destiné aux membres sur divers sujets d'actualité. En réponse à la loi 15, elle a entre autres collaboré avec l'Ordre des denturologistes du Québec, l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec afin de proposer un guide facilitant la compréhension des champs d'exercice et des activités réservées.

De plus, l'Ordre a annoncé, conjointement avec le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, une démarche visant à définir des balises communes pour assurer un encadrement sécuritaire de l'exercice des professionnels en soins médicoesthétiques. Cette démarche, qui devrait se clore en 2026, a pour but de clarifier les zones d'incertitude qui subsistent dans l'encadrement de ce secteur en constante croissance. Les quatre ordres s'entendent sur un principe fondamental : la protection du public doit être au cœur de toute réflexion entourant la prestation de soins médicoesthétiques.

La Direction des affaires publiques et des communications a également repensé la manière de communiquer l'information aux membres. Les lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections et le retraitement des dispositifs médicaux ont ainsi été enregistrées en format audio, de façon à en faciliter la consultation et à mieux répondre aux différents besoins d'apprentissage des membres.

La Direction des affaires publiques et des communications continue par ailleurs d'offrir aux diverses directions de l'Ordre un appui en matière de rédaction, en plus de voir à la production de contenus destinés au *Journal de l'Ordre*, aux réseaux sociaux, aux infolettres mensuelles, aux bulletins *Le Fil* et au site Web. Elle veille aussi à la révision de divers documents tant à l'interne qu'à l'externe, ainsi qu'à la production de vidéos informatives.



Prix de reconnaissance

Le 1^{er} juin 2025, en marge des Journées dentaires internationales du Québec, l'Ordre a remis quatre prix célébrant l'engagement de dentistes et d'organisations dans la promotion de la santé buccodentaire. Cette remise annuelle constitue pour l'Ordre une occasion privilégiée de rencontrer ses membres, ses partenaires et ses collègues du milieu dentaire.



Prix **Hommage** – D^r Robert Salois

Le prix Hommage, qui vise à souligner l'apport exceptionnel d'un membre à la profession, a été remis au **D^r Robert Salois**. Animé d'une volonté d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins dès le début de sa carrière, le D^r Salois a été président de l'Ordre pendant 12 ans et a créé la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec. Il s'est également engagé à l'échelle nationale, notamment en cofondant la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire. Aujourd'hui, il continue de servir sa communauté avec intégrité en soutenant diverses causes. L'Ordre salue une carrière d'exception guidée par la rigueur, l'éthique et le service public.



Prix **Robert-Salois** – Alain Boisvert

Le prix Robert-Salois rend hommage à un employé, un membre de comité ou un bénévole s'étant distingué par sa contribution exceptionnelle au sein de l'Ordre et par son engagement à soutenir sa mission. Remis à **Alain Boisvert**, ancien administrateur de l'Ordre, le prix souligne son expertise financière au service d'une mission bien plus vaste : la protection du public. Son engagement envers la mission de l'Ordre démontre son dévouement, son intégrité et sa volonté d'améliorer le système pour tous.



Prix de reconnaissance (suite)

Prix **Mérite du CIQ** – D^r René Lord

Le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été attribué au **D^r René Lord**, dentiste engagé et passionné. Ancien administrateur de l'Ordre, membre de divers comités et pilier de l'organisation des Journées dentaires internationales du Québec, le D^r Lord s'est distingué non seulement par son expertise, mais aussi par son esprit de collaboration et par sa volonté constante d'améliorer la profession. L'Ordre a tenu à reconnaître l'ampleur de sa contribution et l'impact positif qu'il a eu sur la communauté professionnelle et le public.



Prix **Honneur** – Christophe Bedos et Paul Allison

Décerné à **Christophe Bedos** et à **Paul Allison**, le prix Honneur souligne l'engagement de deux figures qui ont contribué à faire évoluer la profession et à améliorer concrètement la santé des Québécois. Christophe Bedos (à droite sur la photo), docteur en santé publique et professeur à l'Université McGill, s'est distingué par son dévouement envers les populations marginalisées. Grâce à ses recherches, il a mis en lumière la réalité des personnes défavorisées, notamment les obstacles qu'elles rencontrent pour accéder aux soins et la manière dont les professionnels interagissent avec elles. Paul Allison, chirurgien buccal et maxillo-facial, a entre autres contribué à la création de cliniques pour les plus vulnérables, dont la clinique dentaire Jim Lund. Tous deux partagent une vision commune : celle d'un système de santé buccodentaire inclusif et humain.



Prestation de serment et remise de permis

Les cérémonies de remise de permis se sont tenues les 3 et 9 juin 2025, respectivement à Montréal et à Québec. C'est avec un immense plaisir que l'Ordre a accueilli dans ses rangs **122 dentistes** issus de la plus récente cohorte de diplômés des facultés de médecine dentaire de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'Université Laval.

Ces nouveaux membres se sont joints aux 88 dentistes qui ont prêté serment à d'autres moments au cours de l'exercice 2025-2026. Par ailleurs, l'Ordre a délivré 14 certificats de spécialiste pendant le même exercice.



Autres initiatives de communication

Refonte du site Web

Du 3 au 28 novembre 2025, la Direction des affaires publiques et des communications a sondé les membres pour recueillir leurs commentaires et suggestions à l'égard du site Web de l'Ordre. Des rencontres de groupe ont également été organisées afin d'impliquer plusieurs directions de l'Ordre. Cette démarche a permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration, notamment en matière de navigation, d'accessibilité et de repérage de l'information.



Par la suite, l'ensemble des contenus a fait l'objet d'une révision et d'une refonte complètes par l'Ordre et une firme externe dans le but d'offrir au public un site Web plus simple, plus clair et plus accessible. Les textes révisés seront intégrés au nouveau site dans une prochaine phase du projet. Les travaux réalisés contribueront à offrir une expérience utilisateur mieux adaptée aux besoins des membres et du public.

L'Ordre dans les médias

Une section du site Web a vu le jour afin de répertorier les mentions de l'Ordre dans les médias (articles de journaux, émissions de radio, etc.). Cette initiative facilite la diffusion de ces contenus, notamment par l'entremise des réseaux sociaux.

Les activités de communication réalisées témoignent du maintien d'une présence soutenue auprès des membres et du grand public à travers différents canaux numériques et imprimés.

Communications avec les membres de l'Ordre

	Nombre
Éditions du <i>Journal de l'Ordre</i>	2
Communiqués de presse	2
Publications YouTube	3
Publications Facebook	
- Page de l'Ordre des dentistes du Québec	144
- Page des JDIQ	73
Bulletins électroniques destinés aux membres	
- <i>Le Fil</i>	5
- <i>L'Ordre vous informe</i>	12
- <i>L'Infolettre des JDIQ</i>	41

Communications avec le public



Mois de la santé buccodentaire

Le Mois de la santé buccodentaire 2025 a débuté le 1^{er} avril par la publication d'une lettre ouverte signée conjointement par l'Ordre des dentistes du Québec, l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec. Cette prise de parole visait à souligner l'urgence de réduire la consommation de sucre chez les enfants, un fléau qui nuit à leur santé.

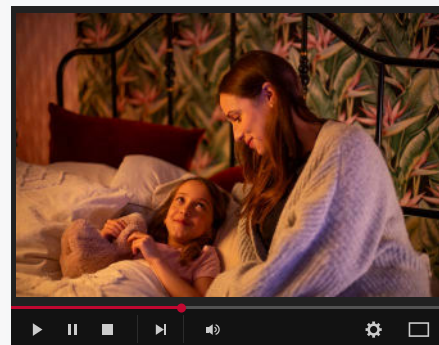
Parlons santé buccodentaire!

La présidente de l'Ordre a été invitée à participer à trois reprises à l'émission de radio *Pénélope*, animée par Pénélope McQuade sur ICI Première. Elle a collaboré aux chroniques suivantes : « Vieillir avec ses dents : l'enjeu buccodentaire de nos aînés », « L'influence des réseaux sociaux sur la santé buccodentaire » et « Mythe ou réalité? », qui visait à démêler le vrai du faux en matière de santé buccodentaire.



Diffusion d'une vidéo institutionnelle

Une campagne de communication a été élaborée à l'automne 2025 afin de faire mieux connaître la mission de l'Ordre auprès du grand public. Diffusée du 5 janvier au 6 février 2026, la campagne a généré plus de 1,1 million d'impressions sur les plateformes numériques, dépassant largement les objectifs fixés. Ces résultats témoignent de l'efficacité de cette approche pour atteindre la population québécoise, accroître la visibilité de l'Ordre et renforcer sa notoriété auprès du public.



Renseignements généraux sur les membres

Mouvements inscrits au tableau de l'Ordre

	Nombre
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	5 414
+ Nouveaux membres inscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	210
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du Code des professions	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	14
Permis spéciaux délivrés	0
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	146
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	36
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	3
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	33
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	6
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	8
+ Membres réinscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	8
- Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	5

Mouvements inscrits au tableau de l'Ordre (suite)

	Nombre
- Membres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	173
à la suite d'un décès	2
à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	171
= Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	5 454
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	32
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
d'un permis temporaire délivré en vertu du Code des professions	0
d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	53
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	4
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
d'un permis spécial	0
d'un permis dit régulier	5 365

Exercice au sein de sociétés

	Nombre
Sociétés par actions (SPA) déclarées à l'Ordre	2 740
Membres de l'Ordre actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	2 462
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SNCRL) déclarées à l'Ordre	12
Membres de l'Ordre associés dans les SNCRL déclarées à l'Ordre	7

Renseignements sur les membres inscrits au tableau au 31 mars

Membres selon le genre	Nombre
Femmes	2 992
Hommes	2 462
Total	5 454

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	77
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	121
03 Capitale-Nationale	575
04 Mauricie	137
05 Estrie	242
06 Montréal	1 794
07 Outaouais	195
08 Abitibi	46
09 Côte-Nord	44
10 Nord-du-Québec	32
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	27
12 Chaudière-Appalaches	215
13 Laval	281
14 Lanaudière	249
15 Laurentides	359
16 Montérégie	843
17 Centre-du-Québec	87
Autre (hors Québec)	130
Total	5 454

Membres selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

Classe de membres	Nombre de membres	Montant de la cotisation annuelle	Cotisation supplémentaire ou spéciale
Généralistes et spécialistes	4 983	2 460,00 \$	S. O.
Inactifs	394	370,00 \$	S. O.
Résidents	77	285,00 \$	S. O.

Membres avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	NOMBRE
Membres inscrits au tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	161

Certificats de spécialiste délivrés au cours de l'exercice

	Nombre
Certificats de spécialiste délivrés au cours de l'exercice ¹	14
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	2
Dentisterie pédiatrique	0
Endodontie	1
Médecine buccale	1
Orthodontie	6
Parodontie	3
Prosthodontie de restauration ou prosthodontie fixe	0
Santé dentaire communautaire	0
Pathologie buccale et maxillo-faciale	1
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0

¹ Un membre peut détenir plus d'une classe de spécialité.

Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars titulaire d'un certificat de spécialiste¹

	NOMBRE
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	112
Dentisterie pédiatrique	49
Endodontie	57
Médecine buccale	18
Orthodontie	196
Parodontie	111
Prosthodontie de restauration ou prosthodontie fixe	63
Santé dentaire communautaire	3
Pathologie buccale et maxillo-faciale	13
Radiologie buccale et maxillo-faciale	4

¹ 17 membres détiennent plus d'une classe de spécialité.

Fonds d'assurance- responsabilité professionnelle



FARPODQ

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle
de l'Ordre des dentistes du Québec

Mot de la direction

L'exercice 2025-2026 s'inscrit dans un contexte où les enjeux liés à la responsabilité professionnelle continuent d'évoluer, notamment en raison de la complexification des pratiques et des attentes plus élevées du public à l'égard de la qualité et de la transparence des soins.

L'accès croissant à l'information, notamment par l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle, contribue également à transformer les attentes et les démarches des patients. Ceux-ci disposent désormais de moyens accrus pour s'informer et pour structurer leurs demandes, ce qui se traduit par une évolution du traitement des réclamations et une complexification des analyses requises, lesquelles doivent être adaptées à cette nouvelle réalité.

Dans ce contexte, le FARPODQ a ouvert 335 dossiers de réclamation, un niveau historiquement élevé, en hausse d'environ 33 % par rapport à l'exercice précédent et d'environ 44 % par rapport à la moyenne des quatre exercices précédents. Après plusieurs années de relative stabilité, cette progression marque une évolution significative du volume de réclamations et souligne l'importance d'une gestion rigoureuse des activités d'assurance ainsi que d'actions ciblées en prévention.



Une activité d'assurance soutenue et maîtrisée

Créé en 1990, le FARPODQ veille depuis plus de trois décennies à la protection des membres de l'Ordre et du public. Son mandat consiste à indemniser le public lorsque la responsabilité professionnelle d'un assuré est établie, conformément aux limites prévues à la police d'assurance.

La police offerte couvre l'ensemble des services professionnels. L'adhésion est obligatoire pour les membres de l'Ordre, sauf dans les cas de dispense prévus au règlement.

Pour l'exercice 2025-2026, le FARPODQ offre une couverture comportant une limite minimale de 2 000 000 \$ par sinistre et de 4 000 000 \$ par période d'assurance, assortie d'une prime de 1 275 \$. Les dentistes peuvent également souscrire une protection supérieure pouvant atteindre 10 000 000 \$ par sinistre et 20 000 000 \$ par période d'assurance, moyennant une prime de 1 530 \$.

Au 31 mars 2026, 29 % des dentistes avaient opté pour une couverture supérieure à la couverture minimale, comparativement à 25 % au 31 mars 2025, ce qui peut traduire une plus grande sensibilité à l'importance d'une couverture adaptée aux risques de la pratique.

Au cours de l'exercice, le FARPODQ a fait face à un niveau d'activité soutenu. Malgré cette pression accrue, la gestion des dossiers a continué d'être guidée par des analyses approfondies et une application constante des principes de responsabilité professionnelle.

Au cours de l'exercice, 66 % des dossiers ont été fermés sans indemnité, comparativement à une moyenne de 60 % lors des cinq dernières années, ce qui reflète une analyse rigoureuse des situations ainsi qu'une capacité à distinguer adéquatement les cas engageant ou non la responsabilité professionnelle.

Ces résultats traduisent une approche équilibrée visant à assurer un traitement juste et diligent des réclamations, dans le respect des droits des patients et des obligations professionnelles des dentistes.

Des actions concrètes en prévention

Dans une perspective proactive, le FARPODQ a poursuivi et intensifié ses initiatives en matière de prévention, en cohérence avec la mission de protection du public de l'Ordre. Au cours de l'exercice, ces actions se sont traduites par des interventions ciblées et adaptées aux principaux risques observés en pratique.

Sur le plan de la diffusion d'information, un bulletin *InfoFARPODQ* a mis en lumière l'importance de vérifier le questionnaire médical et de consulter le Dossier santé Québec. D'autres communications ont traité d'enjeux clés, tels que la distinction entre l'obligation de moyen et l'obligation de résultat, l'assurance excédentaire et les modalités de la police d'assurance.

Le FARPODQ a également poursuivi ses efforts de prévention par l'entremise de sa chronique dans le *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec*, en publiant des articles portant notamment sur la fin de la relation thérapeutique, le portrait du service des sinistres et l'importance d'aviser rapidement son assureur. Ces publications ont également contri-

bué à mieux faire connaître le rôle de l'équipe de prévention et la ligne d'assistance offerte aux assurés.

En matière de formation, la conférence présentée dans le cadre des Journées dentaires internationales du Québec, sous forme de procès simulé, a affiché complet et suscité un vif intérêt. Trois présentations ont également été offertes dans les facultés de médecine dentaire afin de sensibiliser la relève aux enjeux de responsabilité professionnelle dès leur formation initiale.

Sur le plan opérationnel, l'équipe des préventionnistes a répondu à 410 demandes d'assistance, ce qui démontre la pertinence de ce service et l'importance accordée par les professionnels à la prévention.

Ces actions s'inscrivent dans une approche intégrée combinant information et accompagnement, et visent à soutenir une pratique conforme aux règles de l'art et à contribuer à la protection du public.

Une situation financière solide

Malgré l'augmentation du volume de réclamations, le FARPODQ termine l'exercice avec un résultat global positif de 3 069 265 \$, en hausse par rapport à 2 706 262 \$ en 2024-2025.

Les primes gagnées se sont établies à 6 718 494 \$, tandis que les frais liés aux sinistres ont atteint 6 792 241 \$, en hausse en raison de l'augmentation du nombre de dossiers. Le résultat des activités d'assurance s'établit à (719 539) \$.

Le revenu net tiré des activités d'investissement s'élève à 3 945 322 \$, permettant de maintenir un équilibre financier global malgré la pression exercée sur les activités d'assurance.

Au 31 mars 2026, le surplus accumulé atteint 28 845 437 \$, comparativement à 25 776 172 \$ l'année précédente.

Ces résultats témoignent de la solidité financière du FARPODQ et de sa capacité à maintenir un équilibre durable entre ses obligations et ses ressources. Ils permettent également de maintenir la stabilité de la tarification pour le prochain exercice.

Gouvernance et perspectives

L'exercice 2025-2026 a également été marqué par des actions visant à renforcer les pratiques de gestion du FARPODQ, notamment l'amélioration des outils et des processus, dont le déploiement d'un module de gestion des appels de prévention et l'amorce de la refonte du site Web afin d'améliorer l'accès à l'information.

Les résultats présentés dans ce rapport annuel ont reposé sur l'engagement de l'ensemble de l'équipe du FARPODQ, que je tiens à remercier.

À l'aube du prochain exercice, le FARPODQ poursuivra ses actions en misant sur une approche rigoureuse et proactive, tant en matière de gestion des risques et de prévention que de gestion des placements, de façon à maintenir son équilibre financier et à réaliser sa mission au bénéfice des assurés et du public.



La directrice,
M^e Mylène Demers, MBA

Activités relatives à l'assurance de la responsabilité professionnelle

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars en fonction du moyen de garantie et des montants minimaux prévus au règlement

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Souscrivant au FARPODQ	4 947	2 000 000 \$	4 000 000 \$
Fournissant et maintenant une garantie par tout autre moyen déterminé par le règlement	114	–	–
Dispensés de fournir et de maintenir en vigueur la garantie contre la responsabilité professionnelle prévue au règlement (au total) ¹	393	–	–
Le total du nombre de membres, couverts ou dispensés, correspond au nombre de membres inscrits au tableau au 31 mars	5 454	–	–

¹ Motifs de dispense

Un dentiste peut demander d'être dispensé de l'obligation de souscrire au FARPODQ s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- 1° il est au service exclusif du gouvernement du Québec et nommé suivant la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1);
- 2° il est au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement du Québec ou l'un de ses ministres nomme la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé suivant la Loi sur la fonction publique ou dont le fonds social fait partie du domaine de l'État, ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi;
- 3° il est au service exclusif de la fonction publique au sens de l'article 2 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (L.C. 2003, c. 22), des Forces canadiennes au sens de l'article 14 de la Loi sur la défense nationale (L.R.C. 1985, c. N-5) ou d'une société d'État au sens du paragraphe 83 (1) de la Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. 1985, c. F-11);
- 4° il est au service exclusif de l'un des organismes suivants et cet organisme se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par le dentiste dans l'exercice de sa profession :

- a) une municipalité au sens du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), un organisme mandataire de la municipalité ou supramunicipal au sens des articles 18 et 19 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3), une ville au sens de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), un centre de services scolaire, une commission scolaire ou le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal,
- b) une faculté ou une école de médecine dentaire d'un établissement d'enseignement de niveau universitaire mentionné aux paragraphes 1 à 11 de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1);
- 5° il effectue un stage à plein temps ou poursuit à plein temps et de façon exclusive des études de 2^e ou de 3^e cycle dans un programme au sein d'une faculté ou d'une école de médecine dentaire d'un établissement d'enseignement de niveau universitaire mentionné aux paragraphes 1 à 11 de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et l'établissement se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par le dentiste dans l'exercice de sa profession;
- 6° il est inscrit au tableau de l'Ordre, mais ne pose en aucune circonstance l'un des actes mentionnés à la section V de la Loi sur les dentistes (chapitre D-3).

Assurance responsabilité professionnelle – Membres exerçant au sein d'une société

Répartition des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars exerçant au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) ou d'une société par actions (SPA) à titre d'associé ou d'actionnaire en fonction du moyen de garantie et des montants minimaux prévus au règlement

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Souscrivant, pour la société, au FARPODQ	2 323 ¹	2 000 000 \$ (minimal)	4 000 000 \$ (minimal)
Fournissant et maintenant, pour la société, une garantie par tout autre moyen déterminé par le règlement de l'Ordre	0	–	–

¹ De ce total, 2 220 membres exercent au sein d'une SPA et 3 exercent au sein d'une SENCRL.

Réclamations à l'égard de la responsabilité professionnelle

Réclamations formulées contre les membres et déclarations de sinistre qu'ils formulent auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité professionnelle au cours de l'année financière

Réclamations contre les membres assurés et ayant été rapportées au FARPODQ du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière (avis de réclamation de tiers, mises en demeure, procédures)	270
Membres concernés par ces réclamations	231
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière (avis préventifs)	65
Membres concernés par ces déclarations de sinistre	68

Motifs des réclamations ou des déclarations de sinistre

Sur les 335 dossiers ouverts pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, les motifs les plus fréquents de réclamation concernaient :

Cause	Nombre	Pourcentage
Orthodontie	60	17,91 %
Prothèses partielles fixes	39	11,64 %
Traitements insatisfaisants	27	8,06 %
Implants	22	6,57 %
Obturations	20	5,97 %

Réclamations au FARPODQ

Dossiers de sinistre au FARPODQ et membres concernés par ces dossiers		
	Nombre de dossiers de sinistre	Nombre de membres concernés
Dossiers de sinistre demeurés ouverts ¹ au 31 mars de l'année financière précédente (31 mars 2025)	445	403
Dossiers de sinistre ouverts au cours de l'année financière	335	292
Dossiers de sinistre qui étaient fermés au 31 mars 2025, mais qui ont été rouverts pendant la période du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026	1	1
Dossiers de sinistre fermés au cours de l'année financière (au total)	233	218
Dossiers de sinistre en négation de couverture	7	9
Dossiers de sinistre sans paiement d'indemnité ²	147	146
Dossiers de sinistre avec paiement d'indemnité lorsque la limite de garantie est suffisante ³	79	79
Dossiers de sinistre avec paiement d'indemnité lorsque la limite de garantie est insuffisante (au total)	0	0
Limite atteinte pour un sinistre	0	0
Limite atteinte pour l'ensemble des sinistres	0	0
Dossiers de sinistre demeurés ouverts ¹ au 31 mars 2026	548	475

¹ Un dossier de sinistre peut demeurer ouvert pour divers motifs, dont notamment :

- absence de réclamation du patient ou du client ou d'un tiers dans le cas d'une déclaration de sinistre de la part du membre;
- enquête en cours;
- éléments manquants aux fins de l'analyse;
- en négociation d'un règlement;
- dossier devant les tribunaux;
- délai de prescription non encore échu.

² Les dossiers fermés sans paiement d'indemnité traduisent les situations où, notamment :

- il y a absence de faute, de dommage ou de lien de causalité;
- il y a absence de réclamation formelle du patient ou du client ou d'un tiers ou que le droit d'action est prescrit;
- la réclamation est abandonnée par le patient, le client ou le tiers;
- un jugement final conclut que le recours du réclamant n'est pas fondé.

³ Cette situation correspond aux réclamations acceptées en totalité ainsi que les cas où des règlements sont conclus pour un montant en deçà de la réclamation initiale.

Transmission d'informations

Le Code des professions prévoit que le comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle doit transmettre certaines informations au président de l'Ordre, à son conseil d'administration, au syndic et au comité d'inspection professionnelle.

L'obligation du comité vise la communication de renseignements et d'informations à certaines instances de l'Ordre lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que c'est nécessaire pour assurer la protection du public. Un protocole de communication de renseignements vient encadrer les obligations du comité de décision envers l'Ordre.

Lorsqu'une telle communication est faite, le comité de décision satisfait à son obligation légale. Il appartient par la suite aux instances visées par cette dernière de prendre les actions qui s'imposent, le cas échéant.

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle, au Bureau du syndic ou au conseil d'administration du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 à la suite de réclamations formulées contre eux ou à la suite de déclarations de sinistre

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	20
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	2
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au conseil d'administration	0

Renseignements spécifiques au FARPODQ

Le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement), D-3, r. 1.1, décrit les fonctions et les pouvoirs délégués à la direction du FARPODQ ainsi qu'au comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle.

Gestionnaire pendant la période se terminant le 31 mars 2026

M^e Mylène Demers agit comme directrice du FARPODQ. Les fonctions et pouvoirs de la directrice du FARPODQ sont décrits à l'article 6 du Règlement, soit :

1. L'administration générale, la gestion des opérations courantes et la conduite des affaires du FARPODQ.
2. La mise en œuvre des décisions du comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle.
3. La planification, l'organisation, le contrôle et la coordination des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles relatives au FARPODQ.

Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle

Le comité de décision a pour mandat de traiter les déclarations de sinistre de nature à mettre en jeu la garantie prévue par les contrats d'assurance émis par le FARPODQ, selon la procédure et les règles que le comité a adoptées.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité de décision a tenu 10 réunions.

COMPOSITION DU COMITÉ

D^{re} Renée Delaquis, présidente
D^r Gilles Dubé, vice-président
D^r Oscar Ulises Hernandez Coronado
D^r Marc Noël
M^e Alexandra Hamel-Morisset

Comité d'audit et de placements

Le conseil d'administration a également constitué un comité d'audit et de placements, qui a pour mandat de s'assurer de la santé financière du FARPODQ et de sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières ainsi que de sa conformité à l'encadrement légal et réglementaire de l'Autorité des marchés financiers s'appliquant aux fonds d'assurance.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité d'audit et de placements a tenu 5 réunions.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Louise Roby, présidente
D^{re} Renée Delaquis
D^r Marc Noël
M. Raymond Duquette
M. Alain Lessard

Normes d'éthique et de déontologie applicables aux dirigeants, aux gestionnaires et aux membres du comité de décision qui exercent des fonctions et des pouvoirs dans le cadre de l'activité d'assureur de l'Ordre et de ses autres affaires d'assurance ainsi qu'aux autres employés affectés à l'activité d'assureur de l'Ordre et à ses autres affaires d'assurance

Au moment de leur nomination, les membres du comité de décision et les membres du comité d'audit et de placements du FARPODQ signent une attestation relative à l'éthique et à la déontologie, une déclaration d'intérêts et un serment de discrétion. La déclaration d'intérêts est signée à nouveau chaque année par les membres.

Tous les gestionnaires et employés du FARPODQ sont soumis à un code d'éthique compris dans le manuel de l'employé de l'Ordre des dentistes du Québec correspondant à leur classe d'emploi (personnel administratif, professionnel ou cadre). Ces codes d'éthique prévoient des obligations en matière de loyauté et de confidentialité.

États financiers



FARPODQ

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle
de l'Ordre des dentistes du Québec

États financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	99
---	----

États financiers

État du résultat net et global	101
État de la variation des capitaux propres	102
État de la situation financière	103
État des flux de trésorerie	104
Notes complémentaires aux états financiers	105

Rapport de l'auditeur indépendant

MALLETTE

Mallette S.ENCRL
200 3075 chemin des Quatre Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Téléphone : 418 653-443.
Télécopie : 418 656 0800
info.quebec@mallette.ca

Au Conseil d'administration de
l'Ordre des dentistes du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC** (Fonds d'assurance), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états du résultat net et global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des méthodes comptables significatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds d'assurance conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds d'assurance à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Ordre des dentistes du Québec a l'intention de liquider le Fonds d'assurance ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds d'assurance.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds d'assurance;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds d'assurance à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds d'assurance à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 28 mai 2026

¹ FCPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119429

État du résultat net et global

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
Produits des activités d'assurance	6 718 494 \$	6 626 221 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 792 241)	(5 749 273)
Résultat net des activités d'assurance lié aux contrats d'assurance (note 8)	(73 747)	876 948
Primes de réassurance	(829 319)	(801 256)
Recouvrement (charge) afférent aux activités de réassurance	183 527	(8 386)
Charge nette afférente aux contrats de réassurance (note 7)	(645 792)	(809 642)
Résultat des activités d'assurance	(719 539)	67 306
Revenu net des activités d'investissement (note 9)	3 945 322	3 098 597
Charges financières d'assurance (note 8)	(171 471)	(563 586)
Produits financiers de réassurance (note 7)	14 953	103 945
Résultat financier net d'assurance	(156 518)	(459 641)
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	3 069 265 \$	2 706 262 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État de la variation des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars

SOLDE au 31 mars 2024	23 069 910 \$
Résultat net et global de l'exercice	<u>2 706 262</u>
SOLDE au 31 mars 2025	25 776 172
Résultat net et global de l'exercice	<u>3 069 265</u>
SOLDE au 31 mars 2026	28 845 437 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État de la situation financière

Au 31 mars

	2026	2025
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 119 564 \$	3 417 825 \$
Autres actifs	64 952	44 394
Placements (note 6)	38 821 443	36 124 775
Actif des contrats de réassurance (note 7)	1 112 801	1 078 454
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 11)	1 141 254	1 197 049
	46 260 014 \$	41 862 497 \$
PASSIF		
Passif des contrats d'assurance (note 8)	10 327 337 \$	9 372 402 \$
Primes perçues d'avance	6 596 659	6 265 477
Autres passifs	490 581	448 446
	17 414 577	16 086 325
CAPITAUX PROPRES		
Surplus cumulé	28 845 437	25 776 172
	46 260 014 \$	41 862 497 \$

Pour le Conseil d'administration :

Louise Robit, administrateur

P. Delaquis, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	3 069 265 \$	2 706 262 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	181 500	174 812
Charges financières d'assurance	171 471	563 586
Produits financiers de réassurance	(14 953)	(103 945)
Variation des pertes et des gains non réalisés sur les actifs financiers à la juste valeur	(1 196 091)	(1 275 492)
Gain sur cession d'actifs financiers à la juste valeur	(491 008)	(67 265)
	<u>1 720 184</u>	<u>1 997 958</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles	<u>1 116 829</u>	<u>(164 860)</u>
	<u>2 837 013</u>	<u>1 833 098</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'actifs financiers à la juste valeur	(8 627 385)	(11 828 546)
Produit de la cession d'actifs financiers à la juste valeur	7 617 816	10 916 936
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(125 705)	(60 513)
	<u>(1 135 274)</u>	<u>(972 123)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>1 701 739</u>	<u>860 975</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	<u>3 417 825</u>	<u>2 556 850</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	<u>5 119 564 \$</u>	<u>3 417 825 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

L'Ordre des dentistes du Québec (Ordre) a constitué le 1^{er} janvier 1990 un fonds distinct afin de supporter ses activités d'assurance-responsabilité professionnelle pour ses membres. Ces activités d'assurance, régies par la Loi sur les assureurs du Québec et supervisées par l'Autorité des marchés financiers (AMF), sont reconnues sous le nom de Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (Fonds d'assurance). L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de l'Ordre et est affecté exclusivement aux activités d'assurance. À titre d'organisme à but non lucratif, l'Ordre est exempt d'impôt, et cette exemption s'applique aux activités du Fonds d'assurance.

Le siège social du Fonds d'assurance est situé au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1645, Montréal, Québec.

Selon la Loi sur les assureurs, le Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec exerce les fonctions et pouvoirs relatifs aux affaires d'assurance de l'Ordre des dentistes du Québec.

Le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des dentistes du Québec, RLRQ c D-3, r 1.1, décrit les fonctions et pouvoirs pouvant être délégués à la direction du Fonds d'assurance et au Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle.

Le Conseil d'administration a créé le Comité d'audit et de placements dont le mandat est, entre autres, de s'assurer de la santé financière relative aux affaires d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) (IFRS).

Les états financiers du Fonds d'assurance ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec le 28 mai 2026.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers qui sont évalués à la juste valeur, ainsi que des actifs relatifs à la réassurance et des passifs relatifs aux contrats d'assurance établis selon les méthodes comptables présentées à la note 3. Sauf indication contraire, ces méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle du Fonds d'assurance est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds d'assurance exerce ses activités, laquelle est la monnaie de présentation.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux estimations et hypothèses clés ainsi qu'aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivantes :

Contrats d'assurance et de réassurance

Tous les contrats d'assurance émis sont évalués à l'aide de la méthode de la répartition des primes puisque la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

Tous les contrats de réassurance détenus sont évalués à l'aide de la méthode de la répartition des primes puisque le Fonds d'assurance s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation de l'actif au titre de la couverture restante pour les contrats de réassurance dont la durée est de plus d'un an, établie à l'aide de cette méthode, ne diffère pas sensiblement de l'évaluation qui serait produite en appliquant le modèle d'évaluation général.

Passif au titre des sinistres survenus

L'établissement du passif au titre des sinistres survenus est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la sévérité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation du passif au titre des sinistres survenus à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Utilisation d'estimations et de jugements

Passif au titre des sinistres survenus

Les méthodologies utilisées pour établir le passif au titre des sinistres survenus sont les suivantes :

- La méthode de matérialisation qui suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir;
- La méthode des sinistres anticipés qui suppose que le coût ultime des sinistres est égal à une estimation à priori des sinistres anticipés, sans égard aux sinistres connus à ce jour. De ce montant sont ensuite soustraites les sommes déjà payées jusqu'à la fermeture des dossiers;
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson qui suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des coûts anticipés des réclamations et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés.

De plus, l'estimation du passif au titre des sinistres survenus se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'inflation;
- Les courbes de taux d'actualisation;
- L'ajustement au titre du risque non financier.

Le passif au titre des sinistres survenus est d'abord établi au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le passif est actualisé.

Par ailleurs, le passif des contrats d'assurance ainsi que l'actif des contrats de réassurance constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la sévérité ou de la fréquence des sinistres.

Actifs des contrats de réassurance

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres et frais de règlement sont comptabilisés à titre d'élément d'actif conformément aux ententes de réassurance et selon des principes compatibles avec la comptabilisation du passif au titre des sinistres survenus. Les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs sont cohérentes avec les hypothèses relatives aux contrats d'assurance sous-jacents.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Utilisation d'estimations et de jugements

Taux d'actualisation

Le passif et l'actif des contrats d'assurance et de réassurance sont actualisés afin de tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et des actifs et leur durée. Le Fonds d'assurance a établi les courbes de taux d'actualisation au moyen de taux sans risque ajustés d'une prime de liquidité dérivées des données de Fiera Capital, ce qui est en ligne avec les caractéristiques de liquidité appropriées des contrats d'assurance et de réassurance applicables.

Les taux d'actualisation appliqués pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs sont énumérés ci-après :

	2026	2025
1 an	3,60 %	2,94 %
3 ans	4,07 %	3,12 %
5 ans	4,31 %	3,38 %
10 ans	4,93 %	4,04 %
15 ans	5,32 %	4,42 %

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est l'indemnité que le Fonds d'assurance exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsqu'il exécute des contrats d'assurance.

Le Fonds d'assurance a estimé l'ajustement au titre du risque non financier en utilisant un niveau de confiance (probabilité de suffisance) situé entre le 70^e centile et le 75^e centile. Le Fonds d'assurance a estimé la distribution de probabilité des flux de trésorerie, ainsi que le montant supplémentaire, au-dessus de la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs nécessaires pour atteindre les percentiles cibles.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Contrats d'assurance et de réassurance

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par le Fonds d'assurance sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celui-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Le Fonds d'assurance a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance.

Méthodes d'évaluation

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance et de réassurance est, à chaque date de fin d'exercice, la somme des composants suivants :

Composant	Description	Modèle d'évaluation
Passif des contrats d'assurance		
Passif au titre de la couverture restante	Obligation de fournir une couverture après la période de présentation de l'information financière pour les événements assurés qui ne se sont pas encore produits.	Services futurs
Passif au titre des sinistres survenus	Obligation d'instruire et de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits et les autres charges engagées au titre de l'assurance.	Services passés
Actif des contrats de réassurance		
Actif au titre de la couverture restante	Droit de recevoir une couverture auprès d'un réassureur après la période de présentation de l'information financière pour les événements réassurés qui ne se sont pas encore produits.	Services futurs
Actif au titre des sinistres survenus	Droit de recevoir une indemnisation pour les événements réassurés qui se sont déjà produits.	Services passés

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance

Niveau de regroupement des contrats d'assurance et de réassurance

Le Fonds d'assurance a établi qu'il gère un seul portefeuille de contrats d'assurance et un seul portefeuille de contrats de réassurance et a classé tous ses contrats dans la catégorie autres contrats.

Évaluation initiale des contrats d'assurance

Tous les contrats d'assurance émis sont initialement évalués à l'aide de la méthode de la répartition des primes. Les primes sont comptabilisées dans les produits au prorata de la durée des polices.

Pour un groupe de contrats qui n'est pas déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds d'assurance évalue le passif au titre de la couverture restante comme étant les primes reçues à la date de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante n'est pas ajustée pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Lorsque les faits et les circonstances indiquent que des contrats sont déficitaires lors de la comptabilisation initiale, une analyse supplémentaire est effectuée pour déterminer si une sortie nette de fonds est attendue pour ces contrats. De tels contrats déficitaires seraient regroupés séparément des autres contrats et une perte équivalente à la sortie nette de fonds serait comptabilisée au résultat net.

Évaluation ultérieure des contrats d'assurance

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière représente le passif au titre de la couverture restante au début de la période auquel sont ajoutées les primes reçues au cours de la période moins le montant comptabilisé comme produits d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Lorsque, au cours de la période de couverture, des faits et des circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance serait déficitaire, une perte équivalente à la sortie nette de fonds serait comptabilisée au résultat net, de sorte que la valeur comptable du passif pour le groupe serait égale aux flux de trésorerie d'exécution.

Le passif au titre des sinistres survenus correspond aux flux de trésorerie liés à ces sinistres. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coût ou effort excessif concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs, ils reflètent les estimations actuelles du point de vue du Fonds d'assurance et comprennent un ajustement explicite pour le risque non financier. Les flux de trésorerie futurs ne sont pas ajustés pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier pour l'évaluation du passif relatif aux sinistres survenus dont le paiement est prévu dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle ils sont survenus.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance

Évaluation initiale des contrats de réassurance

Les actifs de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance détenus sont initialement évalués sur la même base que les contrats d'assurance émis, soit selon la méthode de répartition des primes, tout en tenant compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent des contrats d'assurance émis. S'il y a lieu, ils comprennent une provision pour risque de non-exécution de la part du réassureur qui est présentée dans les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance.

En cas de détermination de contrats déficitaires, le composant recouvrement de perte est calculé, si les circonstances le permettent, en multipliant la perte comptabilisée initialement au titre des contrats d'assurance sous-jacents et le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents que le Fonds d'assurance s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance. Le composant recouvrement de perte est inclus dans l'actif au titre de la couverture restante et le recouvrement est immédiatement comptabilisé en résultat net dans les sommes à recouvrer auprès des réassureurs.

Évaluation ultérieure des contrats de réassurance

L'évaluation ultérieure des contrats de réassurance détenus suit les mêmes principes que ceux des contrats d'assurance émis et a été adaptée pour refléter les caractéristiques spécifiques de la réassurance détenue.

Taux d'actualisation

Le passif et l'actif au titre des sinistres survenus sont actualisés. Les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées afin de tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et des actifs et la durée de chaque portefeuille. Le Fonds d'assurance a établi les courbes de taux d'actualisation au moyen de taux sans risque ajustés pour tenir compte des caractéristiques d'illiquidité appropriées des contrats d'assurance applicables.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier, qui reflète l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque inclut les avantages de la diversification et exclut l'incidence des risques financiers.

La variation de l'ajustement au titre du risque non financier est présentée dans le résultat des activités d'assurance et de réassurance.

Comptabilisation des primes perçues d'avance

Les primes perçues d'avance inscrites au passif de l'état de la situation financière représentent les produits de primes pour une période de couverture ultérieure et ne répondent pas à la définition d'un passif d'assurance.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les coûts directement attribuables aux contrats d'assurance, soit les coûts directs et l'imputation des coûts indirects, incluant les frais d'acquisition.

Produits ou charges des contrats de réassurance détenus

Les montants récupérés auprès des réassureurs et les primes de réassurance payées aux réassureurs sont présentés séparément dans l'état du résultat net et global. Les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance des sinistres couverts par les contrats sous-jacents sont traités comme faisant partie des actifs au titre des sinistres survenus.

Produits financiers et charges financières d'assurance et de réassurance

Les produits financiers et charges financières d'assurance et de réassurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats résultant de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, et l'effet du risque financier et de ses variations.

L'impact de la variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur des actifs et passifs d'assurance et de réassurance est présenté en totalité dans les produits financiers et charges financières d'assurance et de réassurance.

Actifs et passifs financiers

a) Classement et évaluation des actifs financiers

Classement des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés en fonction du modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement des actifs financiers du Fonds d'assurance selon l'IFRS 9 - Instruments financiers se résume comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Autres actifs des contrats de réassurance	Coût amorti
Marché monétaire	Juste valeur par le biais du résultat net
Fonds communs	Juste valeur par le biais du résultat net

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Actifs et passifs financiers

a) Classement et évaluation des actifs financiers

Modèle économique

Le principal modèle économique suivi par le Fonds d'assurance est du type « détenus aux fins de transaction » parce que les actifs financiers à la juste valeur sont détenus dans le but de profiter des opportunités de marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres actifs des contrats de réassurance sont gérés selon le modèle économique du type « détenus à des fins de perception des flux de trésorerie » dont l'objectif est de détenir des actifs financiers et d'en percevoir les flux de trésorerie jusqu'à l'échéance du terme.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat net et global.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN)

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils s'inscrivent dans un modèle économique à la juste valeur puisqu'ils ont été acquis ou contractés principalement dans l'objectif d'être vendus dans un avenir proche, gérés dans un portefeuille sur la base de la juste valeur ou si les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net, s'il y a lieu.

Les produits d'intérêts et les revenus de fonds communs sont comptabilisés sur base d'exercice.

b) Classement et évaluation des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Fonds d'assurance peut, conformément à ce que permet la norme, désigner des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net, mais ne s'est pas prévalu de cette option.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers de cette catégorie, incluant les autres passifs relatifs aux contrats d'assurance, sont initialement évalués à leur juste valeur et sont par la suite évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts liés à ces passifs financiers sont comptabilisées au résultat net et global, s'il y a lieu.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Dépréciation des actifs financiers

Pour les autres actifs relatifs aux contrats de réassurance, le Fonds d'assurance utilise l'approche simplifiée pour le calcul de la perte attendue. Selon cette approche, la direction évalue toujours la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ces actifs financiers sont présentés à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes, le cas échéant.

Distinction entre courant et non courant

Les actifs sont classifiés comme courants lorsqu'il est attendu que leur réalisation sera engendrée dans le cycle normal d'une année d'exploitation du Fonds d'assurance. Les passifs sont classifiés comme courants lorsqu'il est attendu qu'ils seront réglés dans le cycle normal d'une année d'exploitation du Fonds d'assurance. Tous les autres actifs et passifs sont classifiés comme non courants. L'état de la situation financière du Fonds d'assurance ne fait pas la distinction des actifs et passifs courants et non courants. Cependant, les éléments suivants sont généralement classifiés comme courants : trésorerie et équivalents de trésorerie. Les éléments suivants sont généralement classifiés comme non courants : immobilisations corporelles et incorporelles. Les éléments restants sont de nature mixte. Les portions courante et non courante de ces éléments sont présentées dans les notes afférentes ou dans la section portant sur la gestion des risques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

L'amortissement est calculé sur les composants qui ont des durées d'utilité homogènes en recourant à la méthode linéaire, de manière à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte des valeurs résiduelles. Les durées d'utilité sont les suivantes :

Aménagement de bureau	10 ans
Développements informatiques	8 ans
Modules informatiques complémentaires	10 ans
Matériel informatique	3 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements dont l'échéance initiale à l'achat est d'au plus trois mois et le découvert bancaire, s'il y a lieu.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS

Nouvelles normes comptables futures

L'IASB et l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2026. Plusieurs de ces nouvelles normes ne s'appliqueront pas aux états financiers du Fonds d'assurance, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

Modification de l'IFRS 9 - Modification touchant la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique

En mai 2024, l'IASB a publié une modification ciblée de l'IFRS 9 - Instruments financiers permettant à une entité de considérer un passif financier (ou une partie d'un passif financier), réglé au moyen d'un système de paiement électronique, comme étant acquitté (et décomptabilisé) avant la date de règlement si certains critères sont respectés. Si une entité choisit d'appliquer cette méthode comptable, elle doit l'appliquer à tous les règlements effectués au moyen du même système de paiement électronique.

Cette modification s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Le Fonds d'assurance doit évaluer les incidences de l'application de cette modification sur ses états financiers.

IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme, soit l'IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers. Cette norme remplacera l'IAS 1 - Présentation des états financiers. L'objectif de la norme est d'améliorer la communication d'informations dans les états financiers d'une entité, en particulier dans l'état du résultat net et dans les notes aux états financiers. La norme apporte des exigences sur la classification des produits et charges à l'état du résultat net, sur la présentation des sous-totaux dans l'état du résultat net et sur l'agrégation et la désagrégation des informations présentées dans les états financiers primaires ou divulguées dans les notes aux états financiers.

Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Le Fonds d'assurance doit évaluer les incidences de l'application de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

5. INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité du Fonds d'assurance d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre en respectant les directives réglementaires imposées par l'AMF.

Le Comité d'audit et de placements fait un suivi périodique du niveau de capital, en tenant compte des recommandations de l'actuaire et fait des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec relativement à l'établissement du niveau minimum de capital et au redressement de la situation en cas d'insuffisance de capital.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

5. INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL (suite)

Le Fonds d'assurance considère, à titre de capital, le montant inscrit aux capitaux propres à son état de la situation financière. En vertu des règlements et des lignes directrices émis par l'AMF, le Fonds d'assurance est tenu de maintenir les niveaux prescrits de capitaux, lesquels dépendent du type et du montant des passifs et de la nature des actifs. L'AMF s'attend à ce que le Fonds d'assurance maintienne un niveau de capital supérieur au seuil établi aux fins de surveillance (ratio TCM), correspondant à 210 %. Le Fonds d'assurance souhaite maintenir au minimum un ratio de 235 % dans le but d'obtenir une stabilité de prime et d'assurer la pérennité des opérations.

Au 31 mars 2026, le capital du Fonds d'assurance s'élevait à 27 751 000 \$, ce qui correspond à 341 % (2025 - 24 640 000 \$, correspondant à 354 %) et qui est suffisant pour le calcul du test du capital minimal requis par l'AMF.

6. PLACEMENTS

La gestion des placements est confiée à un seul gestionnaire. Le gestionnaire externe est soumis à une politique de placement établie par le Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec. Le Fonds d'assurance limite la concentration de ses placements dans toute société émettrice ou tout groupe connexe de sociétés émettrices.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements, lesquels sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net :

	2026	2025
Marché monétaire		
Encaisse - compte à intérêt élevé	3 119 862 \$	4 170 137 \$
Fonds communs		
Hypothèques et obligations à court terme	8 200 578	7 977 477
Obligations	6 529 035	5 713 277
Actions canadiennes	7 321 000	6 353 806
Actions pays émergents	2 973 256	2 666 872
Actions mondiales	10 677 712	9 243 206
	35 701 581	31 954 638
	38 821 443 \$	36 124 775 \$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

7. ACTIF DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

Rapprochement de l'actif des contrats de réassurance

L'évolution de l'actif des contrats de réassurance pour l'exercice s'établit comme suit :

				2026
	Actif au titre de la couverture restante	Actif au titre des sinistres survenus		Total
		Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement pour le risque non financier	
Actif des contrats de réassurance, 1^{er} avril 2025	- \$	997 246 \$	81 208 \$	1 078 454 \$
Primes de réassurance	(829 319)	-	-	(829 319)
Montants à recouvrer des réassureurs				
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus au cours de l'exercice	-	285 477	25 516	310 993
Ajustement des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	-	(112 926)	(15 332)	(128 258)
Ajustement du risque de non-performance des réassureurs	-	792	-	792
	-	173 343	10 184	183 527
Charge nette des contrats de réassurance	(829 319)	173 343	10 184	(645 792)
Produits financiers de réassurance	-	14 953	-	14 953
Variation du résultat net et global	(829 319)	188 296	10 184	(630 839)
Flux de trésorerie				
Primes payées	829 319	-	-	829 319
Sommes reçues	-	(164 133)	-	(164 133)
Total des flux de trésorerie	829 319	(164 133)	-	665 186
Actif des contrats de réassurance, 31 mars 2026	- \$	1 021 409 \$	91 392 \$	1 112 801 \$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

7. ACTIF DES CONTRATS DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochement de l'actif des contrats de réassurance

	2025			
	Actif au titre de la couverture restante	Actif au titre des sinistres survenus		Total
		Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement pour le risque non financier	
Actif des contrats de réassurance, 1^{er} avril 2024	- \$	1 535 920 \$	138 233 \$	1 674 153 \$
Primes de réassurance	(801 256)	-	-	(801 256)
Montants à recouvrer des réassureurs				
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus au cours de l'exercice	-	410 308	35 896	446 204
Ajustement des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	-	(355 937)	(92 921)	(448 858)
Ajustement du risque de non-performance des réassureurs	-	(5 732)	-	(5 732)
	-	48 639	(57 025)	(8 386)
Charge nette des contrats de réassurance	(801 256)	48 639	(57 025)	(809 642)
Produits financiers de réassurance	-	103 945	-	103 945
Variation du résultat net et global	(801 256)	152 584	(57 025)	(705 697)
Flux de trésorerie				
Primes payées	801 256	-	-	801 256
Sommes reçues	-	(691 258)	-	(691 258)
Total des flux de trésorerie	801 256	(691 258)	-	109 998
Actif des contrats de réassurance, 31 mars 2025	- \$	997 246 \$	81 208 \$	1 078 454 \$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

8. PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochement du passif des contrats d'assurance

L'évolution du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus pour l'exercice s'établit comme suit :

				2026
	Passif au titre de la couverture restante	Passif au titre des sinistres survenus		Total
		Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement pour le risque non financier	
Passif des contrats d'assurance, 1 ^{er} avril 2025	(8 899)\$	8 638 172 \$	743 129 \$	9 372 402 \$
Produits d'assurance	(6 718 494)	-	-	(6 718 494)
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Sinistres survenus au cours de l'exercice et autres dépenses liées aux activités d'assurance	-	7 866 284	427 157	8 293 441
Ajustement du passif relatif aux sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	-	(1 143 486)	(357 714)	(1 501 200)
	-	6 722 798	69 443	6 792 241
Résultat net des activités d'assurance	(6 718 494)	6 722 798	69 443	73 747
Charges financières d'assurance	-	171 471	-	171 471
Variation du résultat net et global	(6 718 494)	6 894 269	69 443	245 218
Flux de trésorerie				
Primes reçues	6 712 393	-	-	6 712 393
Réclamations et autres dépenses payées liées aux activités d'assurance	-	(6 002 676)	-	(6 002 676)
Total des flux de trésorerie	6 712 393	(6 002 676)	-	709 717
Passif des contrats d'assurance, 31 mars 2026	(15 000)\$	9 529 765 \$	812 572 \$	10 327 337 \$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

8. PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Rapprochement du passif des contrats d'assurance

	2025			
	Passif au titre de la couverture restante	Passif au titre des sinistres survenus		Total
		Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement pour le risque non financier	
Passif des contrats d'assurance, 1^{er} avril 2024	(10 619)\$	8 913 507 \$	746 061 \$	9 648 949 \$
Produits d'assurance	(6 626 221)	-	-	(6 626 221)
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Sinistres survenus au cours de l'exercice et autres dépenses liées aux activités d'assurance	-	5 751 303	391 780	6 143 083
Ajustement du passif relatif aux sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	-	902	(394 712)	(393 810)
	-	5 752 205	(2 932)	5 749 273
Résultat net des activités d'assurance	(6 626 221)	5 752 205	(2 932)	(876 948)
Charges financières d'assurance	-	563 586	-	563 586
Variation du résultat net et global	(6 626 221)	6 315 791	(2 932)	(313 362)
Flux de trésorerie				
Primes reçues	6 627 941	-	-	6 627 941
Réclamations et autres dépenses payées liées aux activités d'assurance	-	(6 591 126)	-	(6 591 126)
Total des flux de trésorerie	6 627 941	(6 591 126)	-	36 815
Passif des contrats d'assurance, 31 mars 2025	(6 899)\$	8 638 172 \$	743 129 \$	9 372 402 \$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

8. PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Rapprochement du passif des contrats d'assurance

Le tableau suivant résume le passif des contrats d'assurance ainsi que l'actif de réassurance :

	2026			2025		
	Passif des contrats d'assurance	Actif des contrats de réassurance	Net	Passif des contrats d'assurance	Actif des contrats de réassurance	Net
Provision pour sinistres	10 183 725 \$	(1 150 427)\$	9 033 298 \$	9 104 220 \$	(1 088 346)\$	8 015 874 \$
Effet de l'actualisation	(668 960)	129 018	(539 942)	(474 947)	91 100	(383 847)
Ajustement au titre du risque non financier	812 572	(91 392)	721 180	743 129	(81 208)	661 921
	10 327 337 \$	(1 112 801)\$	9 214 536 \$	9 372 402 \$	(1 078 454)\$	8 293 948 \$

Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et les capitaux propres.

	2026	
	Changements apportés aux hypothèses	Impact sur le résultat net et les capitaux propres nets de la réassurance
Matérialisation des sinistres	+ 10 %	(60 688)\$
Taux d'inflation	+ 1 %	(186 003)\$
Courbe d'actualisation	+ 1 %	131 980 \$
Matérialisation des sinistres	- 10 %	60 688 \$
Taux d'inflation	- 1 %	182 168 \$
Courbe d'actualisation	- 1 %	(131 980)\$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

8. PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Analyse de sensibilité

		2025
	Changements apportés aux hypothèses	Impact sur le résultat net et les capitaux propres nets de la réassurance
Matérialisation des sinistres	+ 10 %	(70 904)\$
Taux d'inflation	+ 1 %	(168 877)\$
Courbe d'actualisation	+ 1 %	120 844 \$
Matérialisation des sinistres	- 10 %	70 904 \$
Taux d'inflation	- 1 %	163 782 \$
Courbe d'actualisation	- 1 %	(125 478)\$

9. REVENUS D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTAT FINANCIER NET D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous présente une analyse du total des revenus d'investissement et du résultat financier net d'assurance :

	2026	2025
Revenus d'investissement		
Montants comptabilisés au résultat net		
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	124 715 \$	161 437 \$
Revenus de fonds communs	2 330 285	1 769 744
Gains sur la cession d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	491 008	67 265
Variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 196 091	1 275 492
Frais de gestion des placements	(196 777)	(175 341)
Total des revenus d'investissement comptabilisés au résultat net	3 945 322	3 098 597
Charges financières d'assurance reconnus dans le résultat net	(171 471)	(563 586)
Produits financiers de réassurance reconnus dans le résultat net	14 953	103 945
Total des revenus d'investissement et du résultat financier net d'assurance	3 788 804 \$	2 638 956 \$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

10. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Fonds d'assurance est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit :

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Fonds d'assurance si un débiteur manque à son obligation. Ce risque provient principalement de l'exposition aux contreparties par le biais de son portefeuille de placements et de ses actifs liés aux contrats de réassurance. La direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placement, élaborée par le Comité d'audit et de placements du Fonds d'assurance. Ce comité se réunit au moins chaque trimestre et a un rôle de contrôle des risques et de surveillance de la performance des portefeuilles en fonction de la politique de placement approuvée par le Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec.

Les placements autorisés sont ceux permis par la Loi sur les assureurs à la section II - Placements, articles 82 à 88. Le Fonds d'assurance a adopté une approche à deux portefeuilles pour répondre aux objectifs de risque/rendement propres aux réserves pour sinistres par rapport à ceux propres aux surplus. La gestion des placements est sous la responsabilité d'un gestionnaire externe nommé par le Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec sur recommandation du Comité d'audit et de placements.

Selon la politique de placement, le portefeuille « réserves » doit être entièrement constitué de titres liquides à revenu fixe d'émetteurs canadiens ou de fonds négociés en Bourse (FNB) de titres obligataires. La cote de crédit globale du portefeuille doit être au minimum « A », comme défini par Standard & Poor's (S&P), ou l'équivalent.

Toujours selon la politique de placement, le portefeuille « surplus » doit être constitué à un niveau cible de 25 % de titres ou FNB de titres d'emprunt, et de 75 % de titres ou FNB de titres de participation. Ces derniers doivent être constitués à un niveau cible de 26 % d'actions canadiennes, 38 % d'actions mondiales et 11 % d'actions de marchés émergents.

Pour l'ensemble des titres ou FNB de titres d'emprunt détenus, la cote de crédit globale du portefeuille doit être au minimum « BBB ». Pas plus de 5 % de cette catégorie de placements ne doivent être investis dans des titres ou FNB de titres d'emprunt d'un même émetteur, à l'exception des titres émis ou garantis sans condition par le gouvernement du Canada ou une province ayant une cote de crédit d'au minimum « A », et pas plus de 50 % de cette catégorie de placements ne doivent être investis dans les titres corporatifs.

Par ailleurs, toujours pour les titres ou FNB de titres d'emprunt, pas plus de 10 % du portefeuille ne doivent être investis dans des titres d'émetteurs étrangers et pas plus de 10 % du portefeuille ne doivent être investis dans des titres ou FNB de titres de devises étrangères.

En règle générale, le risque maximal de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers à la date de l'état de la situation financière.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

10. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

L'exposition maximale du Fonds d'assurance au risque de crédit est de 1 112 801 \$ (2025 - 1 078 454 \$) pour les actifs liés aux contrats de réassurance.

Le portefeuille de placements du Fonds d'assurance étant de première qualité, aucune provision pour perte de crédit n'a été comptabilisée aux 31 mars 2026 et 2025.

Le Fonds d'assurance n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 mars 2026 et 2025.

La nature de l'exposition du Fonds d'assurance au risque de crédit et ses politiques pour gérer le risque n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Un des éléments de la gestion du risque des compagnies d'assurance est celui d'apparier les flux de trésorerie associés au portefeuille de placements et aux exigences liées au passif des contrats d'assurance afin de réduire le risque de liquidité. Les caractéristiques du règlement de la plupart des passifs des contrats d'assurance sont multiples. Par exemple, le moment du règlement n'est pas toujours connu et des paiements partiels peuvent être effectués.

Pour contrer ce risque, le Fonds d'assurance a adopté une approche à deux portefeuilles pour répondre aux objectifs de risque/rendement.

Le portefeuille apparié aux réserves actuarielles est investi dans des titres d'emprunt ou FNB de titres à revenu fixe de haute qualité produisant des flux monétaires appropriés pour couvrir les engagements financiers découlant des sinistres et avec l'optique de minimiser l'impact des fluctuations dans les taux d'intérêt sur les résultats financiers du Fonds d'assurance. Pour les titres d'emprunt, l'échéance doit être appariée avec les obligations financières comme calculé par l'actuaire.

Le portefeuille relié aux surplus est investi de façon active et diversifié dans des titres ou FNB de titres d'emprunt ou de participation afin d'augmenter le rendement total à long terme du Fonds d'assurance.

Une analyse régulière de la projection des liquidités et besoins est effectuée par la direction du Fonds d'assurance et est présentée au Comité d'audit et de placements.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

10. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Les tableaux suivants présentent l'estimation des montants des échéances des flux monétaires non actualisés liés au passif des contrats d'assurance et aux autres passifs financiers :

	2026					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6 et plus
Passifs						
Passif des contrats d'assurance pour sinistres survenus - valeur non actualisée ¹	4 357 837 \$	2 231 228 \$	1 576 490 \$	1 050 166 \$	560 169 \$	407 869 \$
Actifs supportant les passifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 119 564 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Actif des contrats de réassurance pour sinistres survenus - valeur non actualisée ¹	112 909	135 560	300 966	302 788	285 585	12 623
Placements	38 821 443	-	-	-	-	-
	44 053 916 \$	135 560 \$	300 966 \$	302 788 \$	285 585 \$	12 623 \$

¹ Excluant l'ajustement pour le risque.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

10. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

	2025					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6 et plus
Passifs						
Passif des contrats d'assurance pour sinistres survenus - valeur non actualisée ¹	4 278 883 \$	2 241 646 \$	1 585 228 \$	883 330 \$	521 440 \$	379 568 \$
Actifs supportant les passifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 417 825 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Actif des contrats de réassurance pour sinistres survenus - valeur non actualisée ¹	218 082	122 141	301 255	281 634	224 206	28 865
Placements	36 124 775	-	-	-	-	-
	39 760 682 \$	122 141 \$	301 255 \$	281 634 \$	224 206 \$	28 865 \$

¹ Excluant l'ajustement pour le risque.

En plus des placements, la direction estime que les flux de trésorerie futurs seront suffisants pour couvrir les besoins de liquidités du Fonds d'assurance.

La nature et l'exposition du Fonds d'assurance au risque de liquidité n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

10. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier de l'actif des contrats de réassurance ou du passif des contrats d'assurance fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié aux marchés boursiers. Le tableau ci-dessous représente l'exposition approximative en dollars des placements du Fonds d'assurance liée aux fluctuations du marché :

	2026	2025
Fonds communs		
Hypothèques et obligations à court terme	8 200 578 \$	7 977 477 \$
Obligations	6 529 035 \$	5 713 277 \$
Actions canadiennes	7 321 000 \$	6 353 806 \$
Actions pays émergents	2 973 256 \$	2 666 872 \$
Actions mondiales	10 677 712 \$	9 243 206 \$

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours en monnaie étrangère. Au 31 mars 2026, le Fonds d'assurance ne détient aucun instrument financier libellé en monnaie étrangère. Toutefois, par la détention de parts dans les fonds d'actions de pays émergents et d'actions mondiales, le Fonds d'assurance est soumis au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux et lorsque des écarts sont prévus dans l'appariement des flux monétaires entre les actifs et les passifs.

Pour contrer ce risque, le Fonds d'assurance utilise un processus structuré de gestion de l'actif et du passif. De plus, le Fonds d'assurance met l'accent sur la correspondance entre les flux monétaires prévus des passifs dans le choix des placements soutenant ses engagements.

Le Fonds d'assurance est également exposé au risque de taux d'intérêt par le biais des passifs relatifs aux sinistres encourus lorsqu'il n'est pas prévu que ces passifs soient réglés dans un délai d'un an à partir du moment où les sinistres sont encourus. Il n'y a pas de relation contractuelle directe entre les actifs financiers et les contrats d'assurance. L'impact d'une variation des taux d'actualisation est présenté à la note 8.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

10. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

L'exposition indirecte du Fonds d'assurance au risque de taux d'intérêt est la suivante :

	2026	2025
Fonds communs d'hypothèques et d'obligations	14 729 613 \$	13 690 754 \$

Risque de prix lié aux marchés boursiers

Le risque de baisse des marchés boursiers représente le risque qu'une telle baisse ait une incidence défavorable sur les résultats. Le Fonds d'assurance est exposé à ce risque compte tenu de ses placements détenus en fonds communs.

Afin d'assurer une saine gestion du risque de baisse des marchés boursiers, des limites quantitatives et qualitatives sont présentes dans la politique de placement du Fonds d'assurance. Le portefeuille apparié aux réserves actuarielles doit être entièrement constitué de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens ou de fonds communs de titres obligataires. Le portefeuille relié aux surplus a quant à lui un niveau cible de 25 % de titres d'emprunt et de 75 % de titres de participation. Dans l'hypothèse où le prix des actions et des unités de fonds communs augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat net et global du Fonds d'assurance augmenteraient ou diminueraient d'environ 3 570 000 \$ (2025 - 3 195 000 \$).

Les membres du Comité d'audit et de placements tiennent informés, sur une base régulière, les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec du suivi et du développement des activités de placements susceptibles de représenter un risque important pour le Fonds d'assurance.

La nature de l'exposition du Fonds d'assurance aux risques du marché et ses politiques pour gérer les risques n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

10. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers

Hierarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent l'information portant sur les actifs et les passifs du Fonds d'assurance évalués à la juste valeur et indiquent la hiérarchie des évaluations utilisées pour déterminer cette juste valeur :

				2026
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 119 564 \$	- \$	- \$	5 119 564 \$
Marché monétaire	3 119 862	-	-	3 119 862
Fonds communs	19 543 383	15 733 235	424 963	35 701 581
	27 782 809 \$	15 733 235 \$	424 963 \$	43 941 007 \$

				2025
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 417 825 \$	- \$	- \$	3 417 825 \$
Marché monétaire	4 170 137	-	-	4 170 137
Fonds communs	16 541 999	15 170 713	241 926	31 954 638
	24 129 961 \$	15 170 713 \$	241 926 \$	39 542 600 \$

Il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des placements évalués selon le niveau 3 :

	31 mars 2025	Acquisitions	Cessions	Variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice pour les placements détenus au 31 mars 2026	31 mars 2026
Niveau 3					
Fonds communs	241 926 \$	185 109 \$	(2 300)\$	228 \$	424 963 \$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Aménage- ment de bureau	Développe- ments informa- tiques	Modules informa- tiques complé- mentaires	Matériel informa- tique	Total
Coût	48 518 \$	420 948 \$	1 043 482 \$	124 604 \$	1 637 552 \$
Amortissement cumulé	(1 209)	(78 928)	(136 826)	(109 241)	(326 204)
SOLDE au 31 mars 2024	47 309	342 020	906 656	15 363	1 311 348
Acquisitions	-	-	47 752	12 761	60 513
Amortissement	(4 852)	(52 619)	(107 911)	(9 430)	(174 812)
Total des changements	(4 852)	(52 619)	(60 159)	3 331	(114 299)
Coût	48 518	420 948	1 091 234	137 365	1 698 065
Amortissement cumulé	(6 061)	(131 547)	(244 737)	(118 671)	(501 016)
SOLDE au 31 mars 2025	42 457	289 401	846 497	18 694	1 197 049
Acquisitions	-	32 661	91 538	1 506	125 705
Radiation de coût	-	-	-	(98 381)	(98 381)
Amortissement	(4 852)	(52 619)	(113 688)	(10 341)	(181 500)
Radiation d'amortissement	-	-	-	98 381	98 381
Total des changements	(4 852)	(19 958)	(22 150)	(8 835)	(55 795)
Coût	48 518	453 609	1 182 772	40 490	1 725 389
Amortissement cumulé	(10 913)	(184 166)	(358 425)	(30 631)	(584 135)
SOLDE au 31 mars 2026	37 605 \$	269 443 \$	824 347 \$	9 859 \$	1 141 254 \$

12. RÔLE DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire désigné est nommé par le Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire désigné doit effectuer une évaluation actuarielle et en rendre compte aux membres du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément aux IFRS, à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des contrats d'assurance ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut promulguer l'AMF. Lorsque l'actuaire désigné évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et la sévérité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, de même que les sinistres qui seront éventuellement couverts par le programme de fin de pratique, et ce, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

12. RÔLE DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Afin d'évaluer la validité du passif des contrats d'assurance figurant à l'état de la situation financière, il est nécessaire d'estimer la valeur future des demandes d'indemnité. Il est certain que les déclarations futures de sinistres différeront, peut-être même substantiellement, des estimations. De plus, l'évaluation ne tient pas compte de nouvelles catégories possibles de sinistres, ni de l'élargissement rétroactif de la protection accordée en vertu des polices ou des demandes d'indemnité découlant de causes de sinistres non comprises dans les données historiques ou qui ne sont pas encore quantifiables.

Par ailleurs, l'actuaire désigné utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail de l'auditeur indépendant. L'actuaire désigné indique dans son rapport l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

L'auditeur indépendant a été nommé par le Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec. Sa responsabilité est d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur l'image fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les IFRS. L'auditeur indépendant indique dans son rapport l'étendue de son audit et son opinion.

13. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Le Fonds d'assurance assure la responsabilité professionnelle des membres et des sociétés au sein desquelles ses membres exercent leurs activités professionnelles. De plus, le Fonds d'assurance procure aux ex-membres une protection suivant les conditions générales de la police d'assurance en vigueur pour les membres de l'Ordre lors de la présentation de la réclamation.

Les risques les plus significatifs que le Fonds d'assurance doit gérer concernant les contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de tarification et de sélection

Le risque de tarification et de sélection se réalise lorsque les coûts des engagements assumés dépassent les projections utilisées au moment de l'établissement de la prime, laquelle est revue annuellement.

La tarification de l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des dentistes du Québec s'appuie sur des données historiques qui pourraient ne pas refléter les conditions de pratique qui prévaudront dans l'avenir. De plus, une bonification des protections accordées en vertu de la police d'assurance pourrait avoir un effet qui serait sous-estimé sur le coût anticipé des réclamations.

La stabilité et l'expérience du Fonds d'assurance, l'examen de la santé financière, le niveau des capitaux propres et le caractère de la protection existante réduisent ce risque. De plus, en raison du caractère obligatoire uniforme de la souscription et de la protection, le Fonds d'assurance n'est pas exposé aux pertes financières découlant, dans un libre marché, de la perte de clientèle. Enfin, la direction s'appuie sur l'actuaire désigné pour valider ses hypothèses de coûts et de flux de trésorerie nécessaires aux ajustements à la tarification, laquelle est approuvée par l'Ordre.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

13. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Risque réglementaire

Puisque les changements de lois ou de réglementation peuvent influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, le Fonds d'assurance procède à une veille législative et applique les principes prévus à sa politique de gestion de la conformité.

Le Fonds d'assurance collabore étroitement avec les organismes de réglementation et se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

Risque de réassurance

Dans le cadre de ses activités, le Fonds d'assurance conclut des ententes de réassurance. Le risque de réassurance peut découler du défaut d'un réassureur de respecter ses engagements, d'un changement dans les conditions prévalant sur le marché, d'une diminution de l'offre de réassurance, d'une modification de la portée des traités ou d'une mésentente quant à l'interprétation de ceux-ci. Pour contrer ce risque, le Fonds d'assurance conclut des ententes de réassurance exclusivement avec des réassureurs agréés au Canada et qui sont soumis au pouvoir de contrôle et de surveillance de l'AMF et/ou du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Le courtier en réassurance doit fournir annuellement les cotes attribuées à ces réassureurs par les firmes de cotation. Le Fonds d'assurance atténue le risque de contraction du marché en faisant affaire avec un réassureur qui répartit la portion cédée du risque entre plusieurs réassureurs.

Le Fonds d'assurance a conclu un traité de réassurance aux termes duquel le traité limite la rétention cumulative du Fonds d'assurance pour toutes les réclamations à un niveau de 5 000 000 \$ (2025 - 4 900 000 \$) (rétention par sinistre de 250 000 \$ jusqu'à un maximum annuel de 15 000 000 \$), incluant les frais de défense et de règlement, ainsi que ceux des experts nommés par le Fonds d'assurance, en excédent d'une franchise individuelle de 1 000 \$ par sinistre applicable aux indemnités déboursées par le Fonds d'assurance.

La réassurance achetée ne dégage pas le Fonds d'assurance de son obligation première envers les titulaires de police. Si un réassureur est incapable de respecter ses obligations en vertu des ententes de réassurance, le Fonds d'assurance sera responsable envers ses titulaires de polices des montants irrécouvrables.

Risque d'augmentation de fréquence et de sévérité

Le risque de fréquence et de sévérité vise le nombre, l'importance et la nature des réclamations présentées au Fonds d'assurance; il peut notamment être attribuable à l'aspect aléatoire des litiges.

Un niveau de fréquence et de sévérité qui excède celui anticipé est susceptible de soulever des difficultés importantes. L'évolution de ce risque peut découler de l'évolution de la jurisprudence et d'un changement dans le comportement des consommateurs, notamment à la suite d'une meilleure accessibilité à la justice.

Pour réduire les risques de fréquence et de sévérité, le Fonds d'assurance élabore des activités de prévention des sinistres auprès de ses assurés.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

13. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Risque d'augmentation de fréquence et de sévérité

Afin de contrer une sinistralité extraordinaire, le Fonds d'assurance s'appuie à court terme sur le niveau de sa capitalisation nette et sur son pouvoir d'imposer en tout temps aux membres une contribution spéciale à la suite d'une recommandation à l'Ordre. À moyen terme, le Fonds d'assurance pourrait également recommander à l'Ordre de modifier la police pour réduire les montants de garantie et la portée de celle-ci.

En outre, un suivi constant des tendances de son portefeuille de sinistres et de l'évolution jurisprudentielle et de l'environnement réglementaire permet au Fonds d'assurance d'adapter rapidement ses stratégies d'affaires et d'intervenir de façon préventive auprès de ses assurés, notamment par ses publications comme les bulletins dentaires.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

13. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Développement des sinistres

Le Fonds d'assurance est exposé au risque que la provision pour sinistres incluse dans le passif des contrats d'assurance figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisante.

Les tableaux de développement des sinistres suivants présentent l'évolution du passif des contrats d'assurance par année de survenance des sinistres. Au 31 mars 2026, le développement des sinistres est le suivant :

Brut

	2018	2019	2021 (15 mois)	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes									
À la fin de l'exercice de souscription	4 831 000 \$	5 335 000 \$	6 079 000 \$	4 402 000 \$	4 117 000 \$	4 654 000 \$	5 179 000 \$	6 100 000 \$	
Un an après	4 435 000	4 992 000	6 282 000	3 704 000	4 017 000	4 221 000	4 585 000	-	
Deux ans après	4 102 000	5 054 000	6 315 000	3 481 000	4 216 000	4 154 000	-	-	
Trois ans après	4 101 000	4 887 000	6 788 000	3 345 000	4 000 000	-	-	-	
Quatre ans après	4 547 000	4 934 000	6 465 000	3 407 000	-	-	-	-	
Cinq ans après	4 692 000	5 136 000	6 517 000	-	-	-	-	-	
Six ans après	4 723 000	5 132 000	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après	4 757 000	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	4 757 000	5 137 000	6 517 000	3 407 000	4 000 000	4 154 000	4 585 000	6 100 000	38 652 000 \$
Sinistres payés	4 667 000	5 117 000	6 368 000	3 276 000	3 378 000	3 078 000	2 662 000	1 526 000	30 074 000
Sinistres non payés	90 000 \$	15 000 \$	149 000 \$	131 000 \$	622 000 \$	1 076 000 \$	1 923 000 \$	4 572 000 \$	8 578 000
Effet de l'actualisation et de l'ajustement pour le risque non financier									196 145
Programme de fin de pratique									1 067 000
Autres passifs des contrats d'assurance									486 192
Passif des contrats d'assurance									10 327 337 \$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

13. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Développement des sinistres

Net

	2018	2019	2021 (15 mois)	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes									
À la fin de l'exercice de souscription	4 481 000 \$	4 985 000 \$	5 679 000 \$	4 052 000 \$	3 817 000 \$	4 154 000 \$	4 154 000 \$	5 759 000 \$	
Un an après	4 135 000	4 742 000	5 832 000	3 604 000	3 767 000	3 651 000	4 289 000	-	
Deux ans après	3 902 000	4 854 000	5 715 000	3 411 000	4 039 000	3 775 000	-	-	
Trois ans après	3 801 000	4 727 000	6 138 000	3 345 000	3 863 000	-	-	-	
Quatre ans après	3 722 000	4 584 000	6 102 000	3 345 000	-	-	-	-	
Cinq ans après	3 718 000	4 704 000	6 152 000	-	-	-	-	-	
Six ans après	3 749 000	4 689 000	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après	3 783 000	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	3 783 000	4 699 000	6 152 000	3 345 000	3 863 000	3 775 000	4 289 000	5 759 000	35 686 000 \$
Sinistres payés	3 683 000	4 586 000	6 005 000	3 278 000	3 378 000	3 003 000	2 662 000	1 528 000	26 231 000
Sinistres non payés	60 000 \$	13 000 \$	147 000 \$	69 000 \$	485 000 \$	772 000 \$	1 627 000 \$	4 231 000 \$	7 434 000
Effet de l'actualisation et de l'ajustement pour le risque non financier									233 281
Programme de test de pratique									1 067 000
Autres passifs des contrats d'assurance									480 255
Passif des contrats d'assurance net de la réassurance									9 214 536 \$

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2026

14. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées au Fonds d'assurance comprennent l'Ordre ainsi que les principaux dirigeants du Fonds d'assurance. Au 31 mars 2026, le Fonds d'assurance a un compte à payer de 218 446 \$ à l'Ordre (2025 - 186 391 \$).

Les principales transactions entre parties liées, conclues dans le cours normal de ses activités, sont les suivantes :

	2026	2025
Frais d'exploitation	1 751 370 \$	1 437 464 \$

La rémunération allouée aux principaux dirigeants, soit les administrateurs (dirigeants et non-dirigeants), est détaillée dans le tableau ci-après et est présentée au résultat net et global dans les charges afférentes aux activités d'assurance :

	2026	2025
Avantages à court terme	325 017 \$	322 813 \$

Annexe

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
FRAIS D'EXPLOITATION AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE		
Salaires et charges sociales	1 525 863 \$	1 207 973 \$
Services professionnels	343 177	473 538
Frais informatiques	281 084	185 974
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	181 500	174 812
Programme de gestion des risques	16 494	25 300
Frais financiers	137 516	125 675
Loyer	123 745	121 121
Assurances	59 945	57 753
Conseil d'administration et comités	33 409	36 137
Fournitures de bureau	37 094	34 169
Taxes et permis	24 440	24 425
Créances douteuses	4 000	5 000
	2 768 267 \$	2 471 877 \$

États financiers



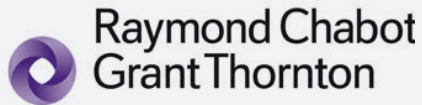
États financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	140
---	-----

États financiers

Résultats.....	143
Évolution de l'actif net	144
Flux de trésorerie	145
Situation financière	146
Notes complémentaires	147
Annexes	156

Rapport de l'auditeur indépendant



À la présidente et aux membres de
Ordre des dentistes du Québec

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8
T 514 878-2691
T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des dentistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L. ¹

Montréal
Le 12 juin 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026		2025
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Total
	\$	\$	\$
Produits			
Produits généraux	13 803 464	18 129	13 821 593
Exercice de la médecine dentaire	2 068 300		2 068 300
Admission, tableau et services juridiques	1 510 717		1 510 717
Greffes	243 507		243 507
Pratique illégale	700		700
Affaires publiques et communications	26 869		26 869
Journées dentaires internationales du Québec	4 065 967		4 065 967
	<u>21 719 524</u>	<u>18 129</u>	<u>21 737 653</u>
Charges			
Inspection professionnelle	2 180 320		2 180 320
Exercice de la médecine dentaire	1 172 885		1 172 885
Admission, tableau et services juridiques	1 690 266		1 690 266
Syndic	4 353 171		4 353 171
Greffes	443 977		443 977
Pratique illégale	98 410		98 410
Affaires publiques et communications	972 594		972 594
Finances et administration	2 557 387		2 557 387
Direction générale	2 034 762		2 034 762
Contributions et subventions	235 120		235 120
Journées dentaires internationales du Québec	2 936 197		2 936 197
Fonds d'indemnisation		10 901	10 901
	<u>18 675 089</u>	<u>10 901</u>	<u>18 685 990</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>3 044 435</u>	<u>7 228</u>	<u>3 051 663</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026				
	Actif net				
	Réserve générale	Réserve planification stratégique triennale	Fonds d'indemnisation	Investi en immobilisations	Non affecté
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 500 000	750 000	375 545	3 850 987	7 481 651
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			7 228	(623 164)	3 667 599
Affectations d'origine interne (note 4)				71 315	(71 315)
Investissement en immobilisations corporelles				324 402	(324 402)
Investissement en actifs incorporels					103 909
Virement (note 4)		(103 909)			
Solde à la fin	1 500 000	646 091	382 773	3 623 540	10 857 442
					17 009 846
	2025				
	Actif net				
	Réserve générale	Réserve planification stratégique triennale	Fonds d'indemnisation	Investi en immobilisations	Non affecté
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 000 000		257 865	4 023 645	7 089 157
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			17 680	(590 897)	2 160 733
Affectations d'origine interne	500 000	750 000	100 000	64 185	(1 350 000)
Investissement en immobilisations corporelles				354 054	(64 185)
Investissement en actifs incorporels					(354 054)
Solde à la fin	1 500 000	750 000	375 545	3 850 987	7 481 651
					13 958 183

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	3 051 663	1 587 516
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	157 289	172 576
Amortissement des actifs incorporels	465 875	418 321
Loyers provenant de la linéarisation	56 509	56 509
Produits de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(289 809)	(230 900)
	3 441 527	2 004 022
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et de l'apport reporté	252 629	1 630 142
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 694 156	3 634 164
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de coupons d'obligations	(1 108 564)	(2 892 020)
Échéance de coupons d'obligations	1 108 564	1 892 020
Immobilisations corporelles	(71 315)	(64 185)
Actifs incorporels	(349 260)	(465 848)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(420 575)	(1 530 033)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 273 581	2 104 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	18 292 294	16 188 163
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	21 565 875	18 292 294
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse – Fonds d'administration générale	1 668 319	1 497 657
Encaisse – Fonds d'indemnisation	392 247	275 126
Compte placements privilège	19 505 309	16 519 511
	21 565 875	18 292 294

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Situation financière

Au 31 mars 2026

	2026		2025
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Total
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	1 668 319	392 247	2 060 566
Compte placements privilège	19 505 309		19 505 309
Comptes clients et autres créances (note 5)	480 471	628	481 099
Frais payés d'avance (note 6)	963 918		963 918
	22 618 017	392 875	23 010 892
Long terme			
Coupons d'obligations et produits de placements capitalisés (note 7)	8 483 968		8 483 968
Loyer payé d'avance provenant de la linéarisation	213 626		213 626
Immobilisations corporelles (note 8)	464 170		464 170
Actifs incorporels (note 9)	3 159 370		3 159 370
Virement interfonds à recevoir	9 902		9 902
	34 949 053	392 875	35 341 928
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	2 202 086		2 202 086
Produits reportés (note 11)	16 119 894	200	16 120 094
Long terme			
Virement interfonds à payer		9 902	9 902
	18 321 980	10 102	18 332 082
ACTIF NET			
Réserve générale	1 500 000		1 500 000
Réserve planification stratégique triennale	646 091		646 091
Investi en immobilisations	3 623 540		3 623 540
Fonds d'indemnisation		382 773	382 773
Non affecté	10 857 442		10 857 442
	16 627 073	382 773	17 009 846
	34 949 053	392 875	35 341 928

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Notes complémentaires

Au 31 mars 2026

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la *Loi sur les dentistes*, chapitre D-3, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par la *Loi sur les dentistes*, le *Code des professions* du Québec et les règlements applicables et est enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* comme un organisme sans but lucratif.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser à des tiers les sommes d'argent ou les valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*. Le fonds présente les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents au fonds d'indemnisation.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Notes complémentaires

Au 31 mars 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

– Contributions des membres et d'exercice en société :

Les contributions des membres, dont le montant est fixé lors de l'assemblée générale annuelle, sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la contribution. Les contributions reçues pour l'exercice suivant sont présentées au poste Produits reportés à l'état de la situation financière;

– *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* (ci-après « le *Journal de l'Ordre* ») :

Les produits provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés au moment de la publication du journal;

– Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) :

Les produits relatifs aux JDIQ ayant lieu durant l'exercice sont comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ d'exercices ultérieurs sont reportées à l'exercice suivant à titre de frais payés d'avance ou de produits reportés.

En ce qui concerne les produits susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

– Produits de placements :

Les produits de placements représentent des produits d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;

– Apports :

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré;

– Produits de formation :

Les produits de formation sont constatés à titre de produits lorsque l'inscription est complétée et que la formation est disponible, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle; exercice de la médecine dentaire; admission, tableau et services juridiques; syndic; greffes; affaires publiques et communications; finances et administration; direction générale; et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria, à l'imprimerie, aux envois postaux et à la messagerie, à la traduction et aux amortissements des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, selon le nombre d'employés affectés;
- Charges liées aux charges locatives et aux taxes municipales, selon la superficie utilisée.

Charges locatives

L'Ordre constate les charges locatives selon la méthode linéaire selon laquelle le montant total des charges locatives est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer payé d'avance.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis ou développés sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	Taux et périodes
Améliorations locatives	Durée restante du bail de 10 ans
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Logiciel	10 ans

Les logiciels en développement seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans lorsqu'ils seront mis en service.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Entité contrôlée

L'Ordre a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après « le Fonds ») en vertu de l'article 86.1 du *Code des professions* du Québec. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des dentistes. La date de fin de son exercice financier est le 31 mars 2026.

Ce fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de l'Ordre, affecté exclusivement à ses opérations d'assurance responsabilité. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant à ce fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais est présenté sommairement à la note 13. Depuis le 31 mars 2020, le conseil d'administration du Fonds a été aboli et les décisions sont prises par le conseil d'administration de l'Ordre, à l'exception de toutes les décisions en lien avec les réclamations qui sont prises par le comité de décisions du Fonds. L'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût de fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Inspection professionnelle	288 933	276 392
Exercice de la médecine dentaire	127 701	97 717
Admission, tableau et services juridiques	310 425	300 035
Syndic	803 072	763 914
Greffes	51 784	49 655
Affaires publiques et communications	111 100	106 727
Finances et administration	297 972	271 045
Direction générale	208 983	202 427
Journées dentaires internationales du Québec	133 830	120 938
	2 333 800	2 188 850

Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 465 057 \$ à titre de contributions à ce régime (446 576 \$ en 2025).

Notes complémentaires

Au 31 mars 2026

4 - ACTIFS NETS – AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

À la suite d'une résolution du conseil d'administration, il a été convenu, au 31 mars 2025, de transférer une somme de 750 000 \$ de l'actif net non affecté à la création d'une affectation d'origine interne en vue de la planification stratégique triennale, de transférer un montant additionnel de 500 000 \$ à la réserve générale et de transférer un montant additionnel de 100 000 \$ au fonds d'indemnisation. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2026, un montant de 103 909 \$ de la réserve planification stratégique triennale a été utilisé.

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2026	2025
	\$	\$
Comptes à recevoir – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec	218 446	186 391
Autres (a)	262 653	181 704
	<u>481 099</u>	<u>368 095</u>

(a) Les comptes clients et autres créances – autres sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 270 454 \$ au 31 mars 2026 (289 278 \$ au 31 mars 2025).

6 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2026	2025
	\$	\$
Taxes, entretien, assurances et autres	532 813	514 081
Journées dentaires internationales du Québec	431 105	398 001
	<u>963 918</u>	<u>912 082</u>

7 - COUPONS D'OBLIGATIONS ET PRODUITS DE PLACEMENTS CAPITALISÉS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 1,34 % à 4,5 % (1,05 % à 4,65 % au 31 mars 2025) et les échéances s'échelonnent d'avril 2026 à juin 2038. Les coupons du gouvernement du Québec ou de ses entités représentent 76 % des placements et le solde est investi dans le secteur financier.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 3,71 % (3,63 % au 31 mars 2025).

La juste valeur des coupons d'obligations est de 8 402 520 \$ au 31 mars 2026 (8 209 050 \$ au 31 mars 2025).

Les produits de placements se répartissent comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Intérêts sur le compte placements privilège	324 345	369 835
Intérêts sur les coupons d'obligations	289 809	230 900
	<u>614 154</u>	<u>600 735</u>

7 - COUPONS D'OBLIGATIONS ET PRODUITS DE PLACEMENTS CAPITALISÉS (suite)

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La charge d'amortissement s'élève à 157 289 \$ en 2026 (172 576 \$ en 2025).

9 - ACTIFS INCORPORELS

			2026
			Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciel	4 658 756	1 823 789	2 834 967
Logiciels en développement	324 403		324 403
	4 983 159	1 823 789	3 159 370

Notes complémentaires

Au 31 mars 2026

9 - ACTIFS INCORPORELS (suite)

			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciel	3 358 815	1 357 913	2 000 902
Logiciels en développement	1 299 941		1 299 941
	<u>4 658 756</u>	<u>1 357 913</u>	<u>3 300 843</u>

La charge d'amortissement s'élève à 465 875 \$ en 2026 (418 321 \$ en 2025).

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer (a)	239 707	312 857
Contribution à payer à l'Office des professions du Québec	201 649	184 835
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	1 453 863	1 465 728
Taxes à la consommation à payer	306 867	270 751
	<u>2 202 086</u>	<u>2 234 171</u>

(a) Il n'y a aucun montant lié à des actifs incorporels impayés au 31 mars 2026 (24 858 \$ au 31 mars 2025).

11 - PRODUITS REPORTÉS

	2026	2025
	\$	\$
Contributions des membres	12 284 065	12 086 100
Contributions des membres au fonds d'indemnisation	200	100
Journées dentaires internationales du Québec	3 835 829	3 609 198
	<u>16 120 094</u>	<u>15 695 398</u>

12 - APPORT REPORTÉ

	2026	2025
	\$	\$
Subvention du gouvernement provincial – projet « Utilisation des appareils de radiologie portatifs »		
Solde au début		28 102
Montant constaté à titre de produits – exercice de la médecine dentaire		(28 102)
Solde à la fin	-	-

Notes complémentaires

Au 31 mars 2026

13 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 mars 2026 :

	2026	2025
	\$	\$
Total de l'actif	<u>46 260 014</u>	<u>41 862 497</u>
Total du passif	<u>17 414 577</u>	<u>16 086 325</u>
Capitaux propres	<u>28 845 437</u>	<u>25 776 172</u>
Produits	<u>10 678 769</u>	<u>9 828 763</u>
Charges	<u>7 609 504</u>	<u>3 919 959</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 837 013</u>	<u>1 833 098</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>-</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 135 274)</u>	<u>(972 123)</u>

Informations sur les opérations conclues avec le Fonds

	2026	2025
	\$	\$
Frais de gestion et de sous-location (inclus dans les produits généraux)	251 585	223 111
Comptes clients et autres créances	218 446	186 391

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et au compte placements privilège est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux coupons d'obligations est aussi considéré comme négligeable.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2026

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, le compte placements privilège expose indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats échéant jusqu'en novembre 2029, à verser une somme de 2 507 862 \$ pour des locaux pour bureaux et des locaux à louer pour le congrès. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 1 370 425 \$ en 2027, à 585 704 \$ en 2028, à 331 040 \$ en 2029 et à 220 693 \$ en 2030.

16 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses activités, l'Ordre est exposé à des litiges ou à des réclamations provenant de transactions avec ses membres ou avec des prestataires de services. Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'objet de poursuites en dommages, mais il s'oppose à ces réclamations et n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable de la perte éventuelle. Comme l'issue de ces litiges et la probabilité d'une sortie de ressources économiques qui en découlerait sont indéterminables, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard au 31 mars 2026.

Annexes du Fonds d'administration générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
PRODUITS		
Produits généraux		
Contributions des membres	12 937 725	12 283 288
Placements	614 154	600 735
Frais de gestion et de sous-location	251 585	223 111
	13 803 464	13 107 134
 Exercice de la médecine dentaire		
Formations de l'ODQ	2 051 200	833 174
Demande de dispense de formation	4 700	4 100
Avis de non-conformité	12 400	-
Subvention du gouvernement provincial – projet « Utilisation des appareils de radiologie portatifs »	-	28 102
	2 068 300	865 376
 Admission, tableau et services juridiques		
Permis sur permis	3 780	8 340
Étude de demandes d'admission et de délivrance de permis	64 350	54 375
Entente France-Québec	15 520	15 000
Reconnaissance maître de stage	10 000	10 000
Équivalences	59 040	45 870
Exercice en société	1 246 670	1 259 672
Certificat en spécialité	15 255	16 290
Attestations et certificats de conduite professionnelle	72 400	68 200
Demande d'accès à l'information	3 862	3 656
Copie de permis	8 200	9 600
Registre des étudiants	11 640	10 890
Demandes de dossiers patients		25
	1 510 717	1 501 918
 Greffes		
Amendes et frais	243 507	378 489
 Pratique illégale		
Amendes	700	41 484

Annexes du Fonds d'administration générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Affaires publiques et communications		
<i>Journal de l'Ordre</i>	26 869	20 532
Journées dentaires internationales du Québec		
Inscriptions		
Dentistes	250 446	253 755
Personnel auxiliaire	883 900	851 095
Cours réservés	921 805	840 830
Exposants	1 871 301	1 753 182
Commandites	76 315	77 282
Publicité	62 200	52 500
	4 065 967	3 828 644
CHARGES		
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	1 735 828	1 586 729
Honoraires professionnels	80 912	51 905
Frais de déplacement des inspecteurs	33 988	37 348
Comité d'inspection professionnelle	40 659	66 910
Quote-part des frais généraux	288 933	276 392
	2 180 320	2 019 284
Exercice de la médecine dentaire		
Salaires et charges sociales	898 807	879 962
Conférenciers – tournée de l'ODQ	862	17 641
Formation de l'ODQ	145 515	123 833
Honoraires professionnels – projet « Utilisation des appareils de radiologie portatifs »		28 102
Quote-part des frais généraux	127 701	97 717
	1 172 885	1 147 255

Annexes du Fonds d'administration générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Admission, tableau et services juridiques		
Salaires et charges sociales	1 263 525	1 171 480
Comité d'admission	35 188	25 561
Dépenses d'admission	52 096	1 540
Comité d'examen et agréments dentaires	29 032	22 793
Quote-part des frais généraux	310 425	300 035
	1 690 266	1 521 409
Syndic		
Salaires et charges sociales	3 323 516	3 490 064
Honoraires professionnels	164 337	461 982
Experts et témoins	62 246	54 582
Quote-part des frais généraux	803 072	763 914
	4 353 171	4 770 542
Greffes		
Salaires et charges sociales	246 427	240 117
Conseil de discipline	107 532	146 152
Frais de Conseil de discipline	23 324	23 975
Comité de révision	14 910	11 865
Créances douteuses (recouvrées)		22 500
Quote-part des frais généraux	51 784	49 655
	443 977	494 264
Pratique illégale		
Salaires et charges sociales	60 000	60 000
Honoraires professionnels	32 087	35 949
Enquêtes	6 323	2 300
	98 410	98 249

Annexes du Fonds d'administration générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Affaires publiques et communications		
Salaires et charges sociales	497 130	445 532
Communications avec le public	158 089	116 620
Kiosque – Journées dentaires internationales du Québec	20 353	17 732
<i>Journal de l'Ordre</i>	29 113	25 448
Communications avec les employés	14 543	
Relations Médias	23 240	26 401
Publications	10 998	11 104
Communications avec les membres	108 028	166 157
Quote-part des frais généraux	111 100	106 727
	972 594	915 721
Finances et administration		
Salaires et charges sociales	1 392 622	1 168 176
Honoraires d'audit et autres frais comptables	85 869	29 239
Projet Platine	380 338	239 137
Comité d'audit	23 876	20 212
Frais financiers et cartes de crédit	376 710	324 315
Quote-part des frais généraux	297 972	271 045
	2 557 387	2 052 124

Annexes du Fonds d'administration générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Direction générale		
Salaires et charges sociales	1 141 307	1 035 957
Conseil d'administration	159 692	135 553
Comité exécutif	60 139	37 493
Comité de gouvernance	23 501	10 128
Comité RH	11 131	14 585
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	-	517
Comité de planification stratégique	9 988	2 124
Honoraires	336 366	290 072
Élections	(336)	27 333
Frais des directions	18 873	9 672
Relations publiques	51 625	41 052
Frais de la présidence	13 493	12 314
Quote-part des frais généraux	208 983	202 427
	2 034 762	1 819 227
Contributions et subventions		
Conseil interprofessionnel du Québec	27 323	40 528
Commission d'agrément dentaire	142 984	140 141
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	64 813	61 101
	235 120	241 770
Journées dentaires internationales du Québec		
Salaires et charges sociales	611 560	567 563
Comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire	242 673	233 986
Festivités	51 169	10 000
Conférences (a)	731 689	648 575
Inscriptions	150 210	289 434
Ressources événementielles	698 592	898 826
Palais des congrès	316 474	324 573
Quote-part des frais généraux	133 830	120 938
	2 936 197	3 093 895
Dépenses du fonds d'indemnisation		
Comité	8 760	-
Autres charges	2 141	-
	10 901	-

(a) Incluant 6 986 \$ d'amortissement d'immobilisations corporelles en 2026 (6 986 \$ en 2025).

Annexes du Fonds d'administration générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR		
Formation du personnel	53 757	78 017
Assurances	180 855	152 403
Abonnements	6 973	6 028
Services informatiques	362 058	247 476
Charges locatives et taxes municipales	1 031 767	1 030 578
Fournitures de bureau	4 715	6 442
Imprimerie	11 681	13 490
Poste et messagerie	31 713	36 777
Téléphone	19 137	17 096
Traduction	-	2 782
Service de cafétéria	14 966	13 850
Amortissements des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	616 178	583 911
	2 333 800	2 188 850
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ		
Inspection professionnelle	288 933	276 392
Exercice de la médecine dentaire	127 701	97 717
Admission, tableau et services juridiques	310 425	300 035
Syndic	803 072	763 914
Greffes	51 784	49 655
Affaires publiques et communications	111 100	106 727
Finances et administration	297 972	271 045
Direction générale	208 983	202 427
Journées dentaires internationales du Québec	133 830	120 938
	2 333 800	2 188 850



PUBLICATION DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

800, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 1640
Montréal (Québec) H3B 1X9

Téléphone : 514 875-8511
Numéro sans frais : 1 800 361-4887
Télécopieur : 514 393-9248

Courrier électronique : info@odq.qc.ca
Site Web : www.odq.qc.ca

COORDINATION

Direction des affaires publiques et des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Toucan Services Marketing

DÉPÔT LÉGAL

4^e trimestre 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)

ISSN : 22191-4528 (en ligne)

© Ordre des dentistes du Québec, 2026